

19-20

**Rapport  
d'activité**



Conseil de  
**l'industrie  
forestière**  
du Québec

# CIFQ

Principal porte-parole de l'industrie forestière du Québec, le CIFQ représente les intérêts des entreprises de sciage résineux et feuillus, de déroulage, de pâtes, papiers, cartons et panneaux et fabricants de bois d'ingénierie.

Par son expertise et celle de ses partenaires, le CIFQ oriente et soutient ses membres dans les enjeux concernant, notamment la foresterie et l'approvisionnement, l'environnement et l'énergie, la reconnaissance de la qualité des produits, les ressources humaines, la santé et sécurité du travail et la veille légale, économique, réglementaire et de développement des marchés.

Œuvrant auprès des instances gouvernementales, des autres acteurs du secteur forestier et du grand public, il met en valeur la contribution de ses membres au développement socio-économique, à l'utilisation responsable des ressources naturelles, à l'aménagement durable des forêts, et à la qualité écologique des produits.



**06**

Mot du Président  
du conseil  
d'administration

**08**

Mot du Président-  
directeur général

**10**

L'économie du  
Québec en 2019

**16**

Litige sur le bois  
d'œuvre résineux

**18**

Direction  
de la Foresterie

**22**

Direction Énergie  
et environnement

**28**

Cecobois en bref

**32**

Une forêt  
de possibilités

**36**

Direction  
de la Qualité  
des produits

**42**

Gouvernance  
et structure  
organisationnelle

**44**

Comités  
et membres

# Mot du président du conseil d'administration



Bonjour à tous !

Vous tenez entre vos mains le bilan d'une année chargée pour votre CIFQ.

Comme vous le verrez au fil des pages, les dossiers ont été nombreux pour notre industrie, et ils sont d'une importance capitale pour notre avenir. Il est donc plus que jamais essentiel de maintenir notre unité face aux défis que nous rencontrons tous, même s'ils sont parfois différents d'une région à l'autre ou d'un secteur à l'autre. Nous sommes tous dédiés à créer de la richesse pour le Québec et nous devons continuer à parler d'une même voix pour nous faire entendre.

Nous sommes unis car nous ne doutons pas de l'importance de notre industrie pour l'économie québécoise, et dans le contexte inédit que nous connaissons au moment de publier ce rapport annuel, en mai 2020, il faudra que tous contribuent à la relance de l'économie québécoise, et ce, dans toutes les régions du Québec, pour surmonter les conséquences de la pandémie de COVID-19. Les événements de ce début de 2020 nous rappellent combien les chaînes d'approvisionnement sont fragiles et dans ce contexte notre compétition est plus que jamais globale. Nos alliés internationaux vont toujours prioriser leurs propres intérêts commerciaux. Ce contexte met l'emphase sur le fait que nous devons impérativement favoriser notre industrie locale et qu'il est plus que temps pour le Québec de se positionner clairement pour assurer un cadre réglementaire simple et compétitif pour l'industrie forestière. Avoir une industrie forestière prospère qui peut réinvestir doit cesser d'être perçu comme un péché. Le Québec a les ressources, le Québec a les connaissances, le Québec a la passion, est-ce que le Québec a le courage ? Je suis convaincu que oui, mais seul le temps post-COVID-19 nous le dira.



Avant de poursuivre, je tiens à saluer le travail des employés du CIFQ et de notre président-directeur général, M. Denis Lebel, au cours de cette année fort occupée. M. Lebel ayant pris la décision de partir à la retraite, je le remercie pour ces années passées au CIFQ et pour son travail pour faire reconnaître notre industrie auprès de ceux qui sont moins familiers avec ce que nous faisons. Je salue son engagement et lui souhaite une bonne retraite auprès des siens, petits et grands.

Il s'agit également de mon dernier rapport annuel, mon mandat comme président du conseil d'administration du CIFQ se terminant ce printemps. Je vous remercie de votre confiance pour ces deux années, ce fut un réel plaisir de travailler avec chacun de vous. Je sais que vous serez entre bonnes mains avec mon successeur, à qui je souhaite le meilleur des succès !

Notre industrie a rencontré ces dernières années sont lot de défi. Il y a la gestion au quotidien de nos activités, mais aussi les grands changements dont nous avons besoin pour continuer à croître. Car derrière nos machines et nos bureaux se trouvent des hommes et des femmes qui croient en l'avenir du secteur forestier, que ce soit pour le développement de leurs communautés ou pour faire la lutte aux changements climatiques. Au risque de me répéter, il est impératif que le régime forestier soit modifié, pour eux, pour leur avenir.

Nous avons eu, cette année, une bonne écoute du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, et de son cabinet. Il s'est montré sensible à notre réalité, s'est porté volontaire pour transmettre nos demandes, et nous l'en remercions. Il est cependant temps que ces efforts et cette compréhension mutuelle se traduisent en résultats, surtout

que le conflit sur le bois d'œuvre et que les variations importantes des prix sont encore des enjeux quotidiens avec lesquels il faut composer. Il est plus important que jamais de donner à notre industrie tous les outils pour améliorer notre compétitivité.

Au sein du CIFQ, nous poursuivons nos efforts afin de gagner en efficacité, de mieux répondre à vos besoins et nous nous appliquons à développer une relève à l'interne qui assurera l'avenir du conseil pour de nombreuses années. Je suis particulièrement fier de nos nouvelles recrues qui viennent s'ajouter à notre équipe expérimentée

Il faut continuer de travailler pour que la forêt soit reconnue à sa juste valeur et pour contrer la désinformation que nous subissons depuis longtemps. Il m'apparaît donc essentiel de maintenir notre dialogue constructif avec les autres intervenants de la forêt. Cela ne peut se faire que par la discussion, le respect et le travail acharné. Voilà, peut-être, mon souhait pour l'avenir.

Meilleures salutations,

**Marco Veilleux**  
Vice-président développement des affaires  
et projets stratégiques  
Fortress Global Entreprises Inc.

# Mot du Président-directeur général



Chers membres,

Pour ce dernier rapport annuel comme Président-directeur général du CIFQ, je souhaite multiplier les marques de gratitude. Je le dis souvent : donner du crédit aux autres ne m'enlève pas. Je n'aurais pas pu accomplir autant de choses au cours des trois dernières années sans le travail acharné et la collaboration de mes collègues du CIFQ, des membres du conseil d'administration, des équipes des cabinets ministériels, nos nombreux partenaires et, bien sûr, de ma famille, que je remercie chaleureusement de m'avoir accompagné tout au long de mon parcours professionnel.

Merci.

Merci du fond du cœur à ceux qui, comme moi, croient que, si on lui en donne les moyens, le secteur forestier a beaucoup à offrir aux Québécoises et aux Québécois. À ceux qui croient que la forêt, c'est le meilleur outil qu'a le Québec pour faire la lutte aux changements climatiques, un dossier déjà central dans nos vies et qui prendra encore plus d'importance dans les années à venir, au bénéfice des générations futures.

Merci à M. Marco Veilleux, président du conseil d'administration, pour ces années de collaboration et de dialogue.

Merci aux membres du conseil d'administration, qui contribuent, par leurs conseils et leurs réflexions, à faire progresser notre cause.

Merci au ministre, M. Pierre Dufour, qui a toujours démontré une grande écoute envers notre secteur.



Merci à vous, chers membres du CIFQ, de croire en ce que nous faisons et de croire en l'unité que nous devons démontrer face aux défis que nous rencontrons. Je suis fier de notre approche collaborative, de notre ouverture, car je suis persuadé que l'on convainc mieux par la discussion que par la confrontation.

Merci aux employés du CIFQ, qui travaillent jour après jour pour faciliter la vie de nos membres, pour les écouter et pour comprendre ce qu'ils vivent. Votre travail est essentiel, et je suis heureux d'avoir pu compter sur vos talents pour faire avancer les nombreux dossiers sur lesquels nous avons travaillé cette année. Il y en aura d'autres dans les années à venir, mais je suis confiant que vous saurez relever les défis que vous rencontrerez, notamment une fois que la crise liée à la lutte contre l'épidémie de la COVID-19 sera passée. Le Québec aura alors besoin d'une industrie forestière déterminée à participer à la relance !

Dans toutes nos directions, le CIFQ peut compter sur des gens talentueux qui se mettent au service de l'industrie forestière parce qu'ils croient en son avenir.

Il y a dans ce rapport annuel plusieurs de leurs accomplissements qui méritent d'être salués. Notre équipe s'est d'ailleurs renouvelée cette année, et je souhaite la bienvenue à ceux qui se joignent à nous. Vous contribuerez longtemps à la croissance de notre industrie ! Merci !

À ce propos, pour l'avenir; la mise en place d'un marché du carbone forestier serait un excellent outil de développement

pour nos entreprises et pour les communautés qui vivent de la forêt, en plus d'être un projet de société résolument tourné vers un avenir plus vert.

Je souhaite également voir se perpétuer à long terme la campagne *Une forêt de possibilités*, qui réunit plus de soixante partenaires passionnés par la forêt québécoise, pour que les gains que nous avons faits ces dernières années dans l'opinion publique se cristallisent en gains à long terme et que les Québécoises et les Québécois comprennent mieux comment la forêt est créatrice de richesses et d'outils de lutte aux changements climatiques.

En conclusion, je suis particulièrement fier de faire partie de l'industrie forestière car elle sait sans cesse se renouveler, être à la fine pointe de la technologie et parce qu'elle cherche sans relâche à adopter les meilleures pratiques. Parce que personne ne veut que la forêt perde pour les générations futures autant qu'un forestier.

Je termine en vous souhaitant une bonne lecture, au plaisir de vous recroiser sur ma route !

**Denis Lebel**  
Président-directeur général  
CIFQ

# L'économie du Québec en 2019

Le Québec a enregistré la meilleure performance économique canadienne en 2019. Avec une croissance de 2,6 %, le Québec demeure d'ailleurs la seule province à avoir franchi le cap des 2 %.

Cette performance impressionnante peut s'expliquer par différentes raisons. Tout d'abord, contrairement à certaines provinces de l'Ouest, notre économie n'a pas souffert des problèmes du secteur pétrolier. La confiance des consommateurs et le faible taux de chômage ont aussi fait en sorte que le secteur immobilier a enregistré sa meilleure année depuis le milieu des années 2000. Finalement, le redressement des finances publiques entrepris au cours des dernières années se manifeste sous la forme de surplus budgétaires importants.

L'année 2019 s'est toutefois déroulée sur fond de grandes incertitudes commerciales et politiques. La guerre que se livrent les États-Unis et la Chine, le Brexit et les procédures en destitution du président américain sont autant d'éléments qui ont plombé une partie de l'économie mondiale, dont celle

du Canada. Cette dernière a débuté 2019 en force mais a vu son rythme de croissance ralentir jusqu'à la fin de l'année. Au dernier trimestre, la croissance du PIB canadien n'était plus que de 0,3 %.

Le dollar canadien est demeuré très stable en 2019, fluctuant entre 0,74 et 0,76 \$ US. Le graphique 1<sup>[1]</sup> montre qu'il s'agit de la période la plus stable des dernières années à ce chapitre.

Malgré cette excellente performance de l'économie québécoise et du niveau du dollar canadien, nos entreprises forestières ont connu une année généralement plus difficile que l'année précédente. Revoiyons l'évolution des marchés de nos principaux produits.

## Papier journal

Le secteur du papier journal a connu une année 2019 assez intéressante au niveau des prix moyens même si ces derniers ont affiché plus de volatilité que l'année précédente (2018).

[2] Évolution du prix du papier journal

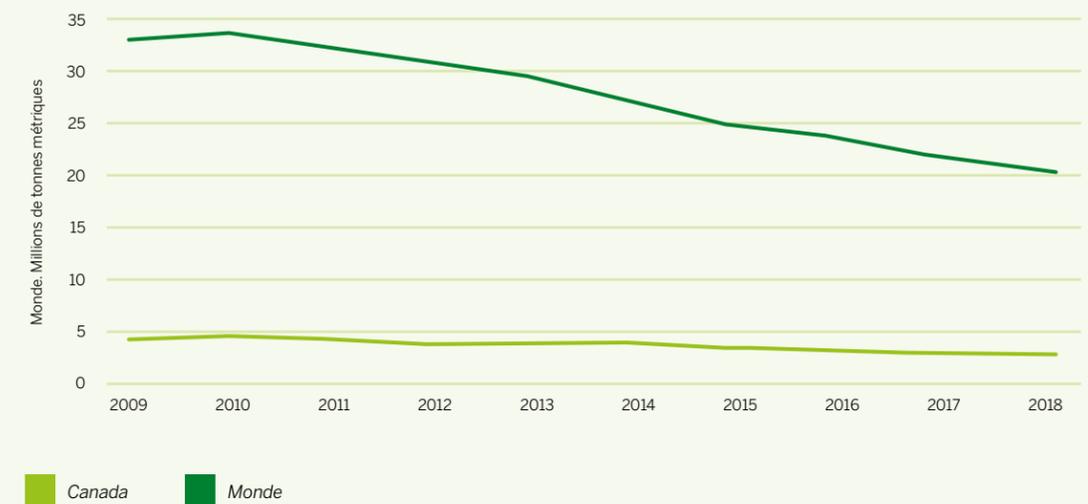


Après une baisse en début d'année, les prix ont connu un regain qui les a ramenés à un niveau que les producteurs n'avaient pas connu depuis plus de dix ans. Cette période de cinq mois s'est toutefois terminée au quatrième trimestre alors que les prix sont revenus sous la barre des 700 \$ US par tonne.

Le graphique 2<sup>[2]</sup> fait état de l'évolution du prix du papier journal depuis 2012.

Par ailleurs, le graphique 3<sup>[3]</sup> illustre l'évolution de la production de papier journal dans le monde et au Canada. Depuis les 10 dernières années, cette production montre une tendance forte à la baisse. Le Canada demeure le plus grand producteur mondial (à l'exception de l'année 2009, dépassé par la Chine) et n'échappe pas à la tendance mondiale.

[3] Production de papier journal dans le monde



[1] Dollar US / dollar CND





## Industrie des panneaux

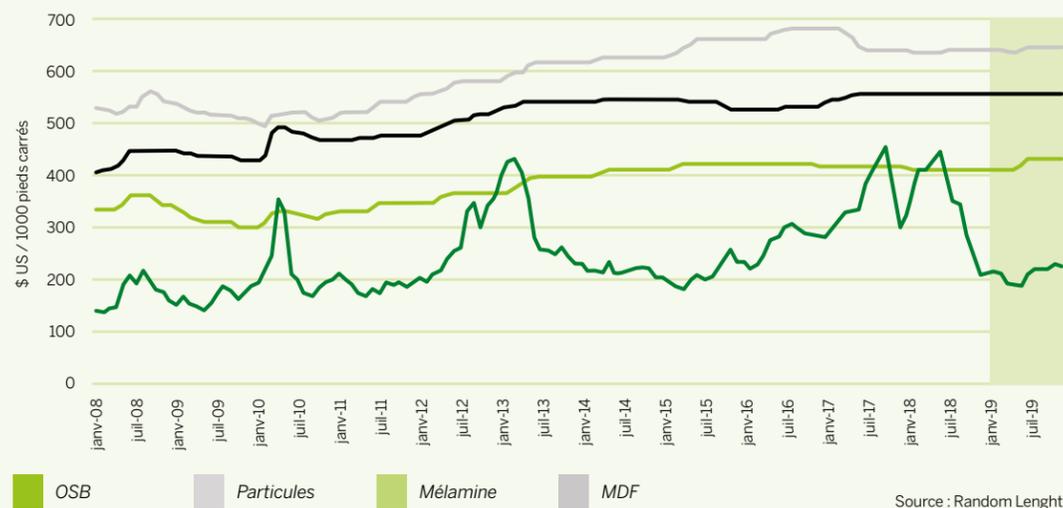
Les différents secteurs reliés aux panneaux ont généralement connu une année 2019 semblable à 2018, c'est-à-dire excellente. Les hausses enregistrées dans les panneaux MDF, mélamine et de particules en 2018 se sont prolongées tout au long de l'année 2019.

Une seule exception : l'OSB. Le graphique 4<sup>[4]</sup> montre bien la volatilité dans les prix de ce produit. L'année 2018 s'était terminée par une chute de plus de 200 \$ par mille pieds carrés et les marchés n'ont toujours pas réussi à se rapplomber en 2019. Les prix sont même descendus sous la barre des 200 \$ par mille pieds carrés pour la première fois depuis quatre ans en milieu d'année mais sont remontés au-dessus de ce seuil par la suite.

## Pâtes commerciales

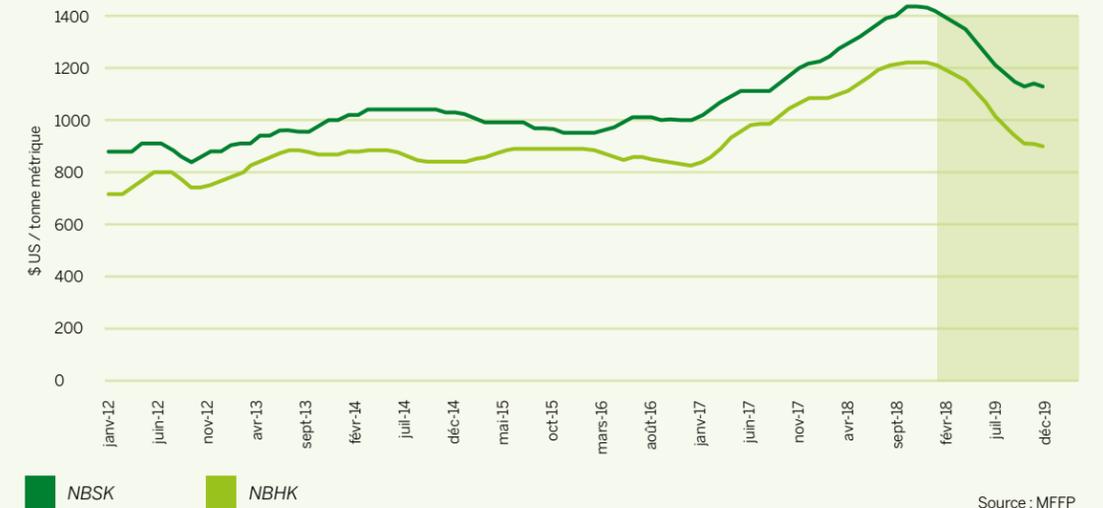
Le secteur des pâtes commerciales, autant feuillues que résineux, avait connu une période de croissance exceptionnelle du début de 2017 jusqu'à la fin de 2018. L'année 2019 a toutefois été témoin d'une baisse importante dans les deux produits. C'est ce que le graphique 5<sup>[5]</sup> démontre. Les prix ont chuté jusqu'au début de l'automne et se sont stabilisés par la suite. La pâte de feuillus est passée sous le seuil des 1000 \$ US par tonne métrique pour la première fois depuis 2017.

<sup>[4]</sup> Évolution du prix des panneaux



Source : Random Length

<sup>[5]</sup> Évolution du prix des pâtes commerciales



Source : MFFP

## Sciage résineux

L'année 2019 a été particulièrement difficile pour le secteur du sciage résineux. Après avoir connu deux bonnes années (2017 et 2018), le graphique 6<sup>[6]</sup> nous démontre clairement que les prix sont demeurés en deçà des attentes tout au long de l'année. Règle du pouce, le point mort (profits nuls) correspond à un indice Pribec à 500 \$/Mmpm. Or, la moyenne de 2019 affiche une lecture inférieure à 490 \$/Mmpm. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui du premier trimestre de 2017 alors

que les compagnies n'avaient pas à composer avec les taxes à la frontière. La direction Économie et Marchés a mis au point, conjointement avec le Bureau de mise en marchés des bois (BMMB), un outil de suivi de la rentabilité d'une usine moyenne de sciage résineux au Québec. Ce modèle confirme qu'une usine moyenne de sciage résineux est demeurée sous le seuil de rentabilité acceptable tout au long de l'année.

<sup>[6]</sup> Indice Pribec

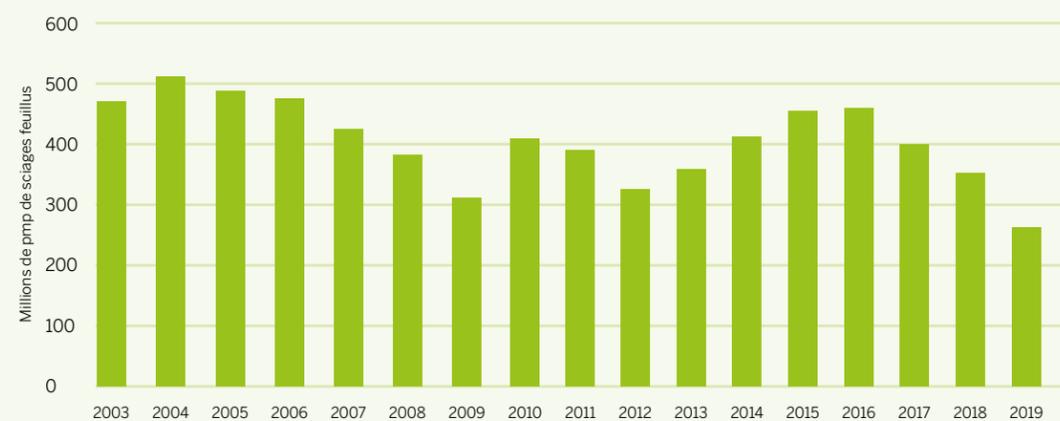


## Sciage feuillu

L'industrie du sciage feuillu a vraisemblablement connu, en 2019, la pire année de son histoire. Contrairement aux autres secteurs de notre industrie, le déclin dans la production de sciages feuillus date de 2016. Depuis ce temps, on assiste à une diminution forte et continue de la quantité de sciage feuillu au Québec.

En 2019, la production est passée pour la première fois sous la barre des 300 millions de pmp <sup>[7]</sup>. Cette situation dénote une problématique structurelle au sein de ce secteur puisque les conditions économiques actuelles ne justifient pas un niveau de production inférieur à celui de 2009 alors que l'économie mondiale se retrouvait en récession.

[7] Production de sciages feuillus



Source : Statistique Canada



# Litige sur le bois d'œuvre résineux

Le litige sur le bois d'œuvre résineux a débuté en novembre 2016 alors que la Coalition américaine portait plainte au Department of Commerce (DOC) contre les agissements de l'industrie du bois d'œuvre résineux canadienne.

Selon le texte de la plainte, la Coalition accuse les compagnies canadiennes de procéder à du dumping (ventes aux États-Unis sous le coût de production et/ou ventes aux États-Unis à un prix inférieur au prix canadien). De plus, la plainte fait état de subventions dont bénéficieraient les compagnies canadiennes en provenance de leurs gouvernements, notamment sous forme de droits de récolte inférieurs au juste prix du marché. Ces deux éléments, poursuit le texte de la Coalition, causent un préjudice à l'industrie américaine.

Les droits compensateurs et les droits anti-dumping ont été mis en place dès le milieu de 2017 et à la toute fin de l'année, le DOC avait déterminé des taux finaux que le gouvernement américain a appliqué à la suite de la détermination positive de préjudice de la Court of International Trade.

Tout litige commercial peut se décliner en trois volets : le premier, administratif, englobe le suivi que le Department of Commerce assure au chapitre des droits. Il s'agit essentiellement, dans le cas qui nous intéresse, d'examen annuel du contexte canadien afin d'ajuster les taux de droits compensateurs et anti-dumping. Le deuxième volet englobe les appels légaux auxquels le Canada a procédé auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'ALENA. Finalement, la négociation d'une entente entre les deux pays forme le troisième volet.

## Volet administratif

Le début de 2019 coïncidait avec le premier anniversaire de la mise en place des droits antidumping (AD) et countervailing duties (CVD) définitifs. La loi américaine oblige le DOC à procéder à un examen administratif (Administrative Review). Il s'agit d'une étape importante puisque toutes les compagnies exportatrices canadiennes doivent manifester leur intention d'y participer, à défaut de quoi elles risquent de voir leurs dépôts accumulés être liquidés au profit du Trésor américain. Le CIFQ a d'ailleurs assuré ce service pour la grande majorité de ses membres par le biais de ses avocats américains (Baker & Hostetler).

Comme nous pouvions nous y attendre, un nombre restreint de compagnies ont été choisies par le DOC pour participer de façon obligatoire à ce premier examen administratif. Deux compagnies de l'Ouest canadien, Canfor et West Fraser, ainsi que Produits forestiers Résolu dans l'Est. Par ailleurs, la compagnie J.D. Irving a fait une demande de participation à titre volontaire. Le DOC lui a accordé cette requête (CVD seulement).

Les résultats préliminaires du premier examen administratif ont été rendus publics au début de 2020. On y dénote de graves lacunes méthodologiques qui seront mises en évidence par les avocats des différentes régions, y compris les nôtres.

## [8] Résultats préliminaires du premier examen administratif

Compagnies	CVD	AD	Total
Canfor	2,61 %	2,02 %	<b>4,63 %</b>
J.D. Irving	2,66 %	1,66 %	<b>4,32 %</b>
Produits forestiers Résolu	14,66 %	1,18 %	<b>15,84 %</b>
West Fraser	7,51 %	1,57 %	<b>9,08 %</b>
Tous les autres	6,55 %	1,66 %	<b>8,21 %</b>

Le tableau ci-haut résume les résultats de ce premier examen administratif. Pour la très vaste majorité des compagnies canadiennes, le taux passera de 20,23 % à 8,21 % au début du mois d'août si le taux préliminaire demeure inchangé.

L'année 2019 marque aussi la deuxième année complète de la mise en place des taux finaux AD et CVD et fait présentement l'objet du deuxième examen administratif. [8]

## Volet légal

Le volet légal se déroule à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à l'ALENA.

## Organisation mondiale du commerce

Le panel OMC/AD demeure celui qui a le plus progressé depuis le début du litige. Ayant tenu ses audiences dès 2018, il a été en mesure de déposer son rapport final au début du mois d'avril 2019. Le Canada s'est dit satisfait de la décision du panel, notamment sur la méthodologie utilisée par les États-Unis pour déterminer la présence ou non de dumping. Cependant, comme le panel ne se prononce pas contre l'utilisation de la mise à zéro (zeroing), le Canada a porté cette cause en appel.

Le panel CVD a aussi tenu deux audiences en 2019. La première s'est tenue au mois de mai et la deuxième vers la mi-octobre. Le Canada a fait une très bonne performance et a bien défendu le système de tarification du Québec. Ce dernier devrait servir de benchmark pour tout l'Est canadien. Nous attendons ce rapport à l'automne 2020.

## ALENA

Un seul panel de l'ALENA était en opération en 2019, celui sur le préjudice. Il s'agit par ailleurs du seul panel de l'ALENA pour lequel le Canada est majoritaire. Le 4 septembre 2019, le panel enjoignait la Court of International Trade (ITC) à refaire une détermination de préjudice à l'égard de l'industrie américaine. Pour ce faire, la ITC devait se conformer à plusieurs conditions et ainsi procédait de nouveau à une détermination de préjudice vers le milieu de décembre. Cette détermination révisée fait l'objet d'une contestation du Canada. Il est peu probable que la réponse de l'ALENA soit prête avant la fin de 2020.

Du côté des autres panels, nous sommes toujours en attente de leur formation. Le panel ALENA-CVD devrait être constitué et en opération au printemps 2020. Les premières audiences devraient avoir lieu à l'automne 2020 et une première décision à l'hiver 2021. Le panel AD pourrait être au travail à l'automne. Les audiences devraient alors être tenues l'hiver prochain et la décision suivra au printemps 2021.

Les diverses parties canadiennes se montrent généralement satisfaites des premières décisions en provenance de l'OMC et de l'ALENA mais déplorent la lenteur du processus, notamment au chapitre de la nomination des panélistes de l'ALENA.

## Volet négociation

Depuis la mise en place des ordonnances AD et CVD à la fin 2017, aucune discussion n'a eu lieu entre les gouvernements canadien et américain afin d'en arriver à une entente négociée.



# Direction de la Foresterie

## Compétitivité de l'industrie forestière

Pour développer son plein potentiel environnemental et économique, notre industrie a besoin d'une modernisation du régime forestier qui, depuis sa mise en place en 2012, n'a pas subi de mise à jour.

L'expérience de ce nouveau régime impose que des changements importants aient lieu, notamment en ce qui concerne la planification, l'harmonisation, l'accès à la fibre et la prévisibilité, considérant que dans certains secteurs les coûts d'approvisionnement ont augmenté de 35 %. Sans compter que le conflit sur le bois d'œuvre avec les États-Unis affecte directement nos entreprises.

Les coûts liés aux chemins forestiers augmentent en raison d'une moins grande prévisibilité des secteurs de coupe et de la dispersion des chantiers. Les entrepreneurs forestiers subissent tout particulièrement les contrecoups de ce système.

Nos entreprises ont besoin d'une meilleure prévisibilité afin d'optimiser leurs investissements et permettre un meilleur contrôle des coûts. Les travaux amorcés en ce sens doivent se concrétiser selon les objectifs convenus dans le cadre du chantier sur la compétitivité. Le CIFQ, ses membres et d'autres intervenants du milieu forestier sont convaincus que des changements importants s'imposent.

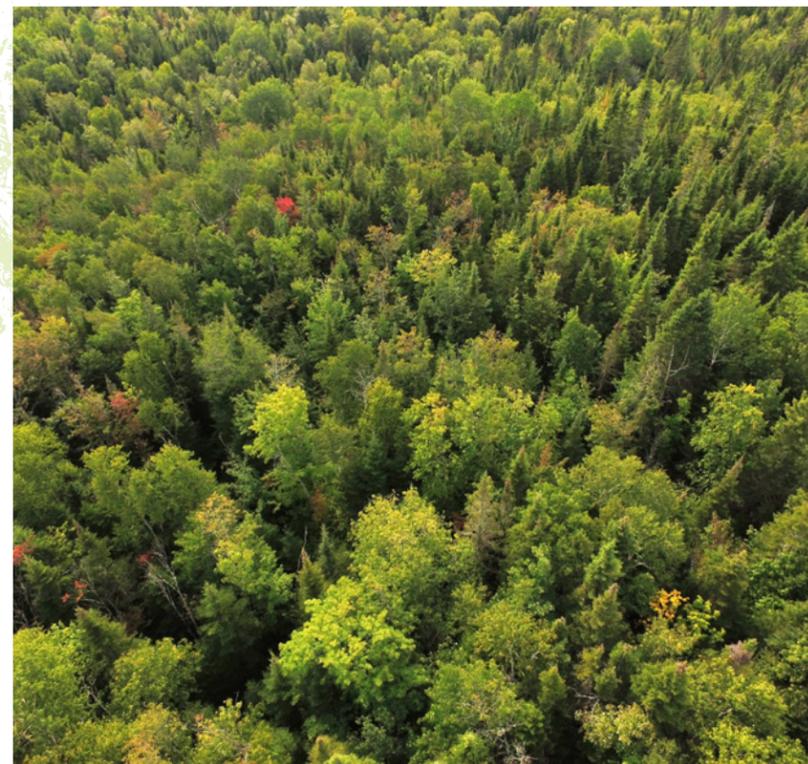
## Chantier sur la compétitivité – Groupe de travail portant sur la planification

L'objectif du groupe travail était de proposer des changements aux processus de planification et d'harmonisation afin d'offrir une meilleure prévisibilité aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) et de diminuer leurs coûts. Le groupe de travail CIFQ-MFFP a effectué un diagnostic du processus de planification et d'harmonisation, ainsi qu'une analyse des causes qui font obstacles à l'atteinte d'une prévisibilité d'opération et à la conclusion d'ententes d'harmonisation acceptables dans des délais raisonnables.

Des pistes de solutions ont été proposées et retenues par ce comité technique afin d'améliorer et simplifier ces processus.

- Compréhension commune du concept de prévisibilité avec établissement de la cible de 300 % des besoins des usines, se traduisant en une banque de chantiers comportant des secteurs d'intervention « prescrits, harmonisés, équilibrés, organisés » à atteindre d'ici décembre 2021
- Mise en place d'un processus provincial d'harmonisation des usages
- Mise en place de deux processus provinciaux de règlement des différends (mesures d'harmonisation des usages et mesures d'harmonisation opérationnelle)
- Clarification de l'implication du BMMB dans le processus de planification et du moment de sélection des secteurs d'intervention à offrir aux enchères par le BMMB
- Simplification des échanges de données numériques pour la programmation annuelle (PRAN)
- Clarification des droits existants entre les différents intervenants en forêt
- Favoriser la synergie entre l'harmonisation des usages et l'harmonisation opérationnelle
- Prise en compte d'indicateurs opérationnels et d'approvisionnement forestier

Les travaux de ce comité technique se poursuivent pour la prochaine année et porteront sur la planification des chemins, le martelage, la simplification du mécanisme d'échanges numériques et le tableau de bord de suivi de l'atteinte de la cible du 300 % de prévisibilité.



## Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF)

En cette deuxième année d'application du RADF, malgré le non-renouvellement du mandat du comité CIFQ-MFFP de mise en œuvre du RADF, le CIFQ a poursuivi ses démarches pour sensibiliser les autorités du ministère au sujet des problématiques opérationnelles liées à l'application de plusieurs articles du règlement. L'application de l'annexe 4 portant sur les classes de chemins ainsi que l'absence de conditions limitant la portée de plusieurs articles sont au cœur des enjeux vécus avec le RADF. Cette situation engendre des coûts importants lors de la réalisation des opérations forestières et expose ceux qui les exécutent à des avis de non-conformité et à de potentielles sanctions. Le CIFQ a demandé une révision du RADF dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité de l'industrie forestière.

## Certification forestière

La certification forestière vise à évaluer les pratiques d'aménagement forestier des compagnies forestières. La certification forestière, dont la conformité est vérifiée par des organismes de certification indépendants, attestent que les pratiques forestières de nos membres souscrivent aux principes de l'aménagement durable des forêts. Ceci garantit aux consommateurs que les produits qu'ils achètent proviennent de forêts aménagées dans le respect des normes établies. Les unités d'aménagement du Québec sont pratiquement toutes certifiées sous l'une ou l'autre, et même certaines sous les deux normes suivantes : FSC (Forest Stewardship Council) et SFI (Sustainable Forestry Initiative).

En 2019, FSC a officiellement publié sa nouvelle norme canadienne d'aménagement forestier ainsi que l'Évaluation nationale de risque pour le bois contrôlé au Canada. Un groupe de travail du CIFQ a été mis sur pied pour analyser les nouvelles exigences et les changements liés à la nouvelle norme d'aménagement forestier. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a collaboré aux travaux de ce comité, ce qui a permis de documenter les éléments de preuve requis pour répondre aux nouveaux indicateurs. Depuis le 26 décembre 2019, tous les détenteurs de certificats de chaîne de traçabilité FSC doivent se conformer aux résultats de l'évaluation nationale de risque et sont tenus de mettre en œuvre des mesures de contrôle en amont de l'approvisionnement. Les détenteurs de certificats d'aménagement forestier FSC ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour passer à la nouvelle norme canadienne.

En ce qui concerne SFI (Sustainable Forestry Initiative), une mise à jour de la norme d'aménagement forestier est présentement en révision et devrait être mise en application en janvier 2022. Le CIFQ est membre du comité de mise en œuvre de la norme SFI au Québec.

## Comité consultatif BMMB-CIFQ

Ce comité sur la tarification forestière réunit les autorités du Bureau de mise en marché des bois (BMMB), les directions Économie & marchés et de la Foresterie du CIFQ ainsi que certains membres. À l'origine, ce comité a été mis en place pour traiter des éléments qui concernent la valeur marchande des bois sur pied (VMBSP). Les discussions constructives et les travaux du comité permettent de travailler à améliorer la compétitivité de l'industrie forestière. La modélisation de la rentabilité d'une usine de sciage résineux a permis d'établir une vision commune de la situation économique du secteur et de suivre les impacts des variations du marché.

En 2019-2020, les travaux du comité ont porté sur les aspects reliés à la tarification forestière ainsi que sur d'autres éléments concernant le BMMB, dont la redevance annuelle, les coûts de l'harmonisation et le programme de compensation financière pour la récupération de bois affecté par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE).



### La stratégie pour les caribous forestiers et montagnards

Le CIFQ appuie l'objectif de la stratégie gouvernementale d'assurer à la fois la pérennité des populations de caribous et la vitalité du Québec et de ses régions. La stratégie prévoira l'application de mesures visant à réduire les impacts des activités d'aménagement forestier sur l'habitat et les populations de caribous. Toutefois, le CIFQ intervient auprès du MFFP afin que le déploiement de la stratégie maintienne la vitalité économique des régions concernées, sans influencer davantage les approvisionnements de bois des usines qui ont fait l'objet de baisses significatives d'attribution depuis les 15 dernières années.

Le CIFQ a travaillé avec ses membres à minimiser les impacts financiers des mesures intérimaires de la stratégie gouvernementale pour le caribou. Le CIFQ a convenu avec le MFFP de mettre en place un comité stratégique CIFQ-MFFP sur le caribou visant à suivre l'évolution des travaux des différents groupes opérationnels régionaux (GOR).

De plus, le MFFP a annoncé la réalisation, d'ici la fin de l'année 2020, d'une méta-analyse sur les caribous visant entre autres à mieux comprendre et à mesurer les raisons expliquant le déclin des différentes populations, à mettre en perspective les différences entre les trois écotypes présents au Québec et d'axer la recherche non seulement sur l'habitat mais aussi sur l'espèce. L'objectif de cette méta-analyse est de synthétiser quantitativement les résultats d'études indépendantes afin d'en tirer des conclusions significatives qui guideront, par la suite, la prise de décisions. Le CIFQ suivra de près les travaux entourant cette méta-analyse ainsi que ses conclusions.

### Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière de l'Outaouais et des Laurentides

Depuis l'arrêt des activités de l'usine de Fortress Global Entreprises, à Thurso, en octobre 2019 pour une période indéterminée, d'importants volumes de bois de feuillus de faible qualité de l'Outaouais et des Laurentides se retrouvent sans preneur. En l'absence de débouché pour ces bois de trituration, la survie des usines de transformation du bois de ces deux régions est grandement affectée. Cette situation met en lumière le fait que la structure de l'industrie forestière de ces régions est vulnérable aux variations dans les conditions de marché.

Le CIFQ a été interpellé pour participer à la cellule d'intervention lancée par le gouvernement en décembre 2019 suivant une volonté concertée de tous les acteurs du milieu de trouver des solutions durables qui sauront répondre aux préoccupations de l'industrie forestière et de l'ensemble des acteurs régionaux.

Le mandat de la cellule consiste à trouver des solutions innovantes et structurantes afin de s'adapter à un environnement d'affaires en évolution et fortement concurrentiel. La cellule d'intervention est constituée de trois instances, soit un comité directeur, un groupe de travail et un comité de liaison composé des élus locaux et régionaux. Il est prévu que le profil de l'environnement d'affaires de l'industrie forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides ainsi que le plan de travail et les recommandations à mettre en œuvre pour la saison 2020-2021 ont été présentés en avril 2020.

### Plan Nord

Le territoire du Plan Nord est riche en ressources naturelles et est couvert par plus de 200 000 km<sup>2</sup> de forêts. Rappelons que la limite sud du territoire du Plan Nord correspond au 49<sup>e</sup> parallèle et que 66 % de la forêt boréale faisant l'objet d'attributions de volume de bois fait partie du territoire du Plan Nord. Cette portion de la forêt boréale est critique à l'approvisionnement de plus d'une trentaine d'usines de transformation du bois, qui représente plus de 50 % des volumes annuels prélevés en forêt publique.

Le CIFQ a participé aux rencontres de l'Assemblée des partenaires du Plan Nord ainsi qu'aux rencontres du groupe de travail et du sous-groupe de travail portant sur l'élaboration du mécanisme d'affectation prioritaire de 30 % du territoire du Plan Nord. Le 30 % en question visera des territoires d'intérêt voués à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement. Le gouvernement du Québec a décidé de qualifier ces superficies de « Territoires de conservation nordique ».

Le processus de détermination des territoires qui seront enregistrés au 30 % impliquera un mode de gouvernance rigoureux engageant un comité directeur conjoint et un comité technique d'experts auxquels les représentants des premières nations, des différents ministères et des municipalités vont prendre part. De concert avec d'autres secteurs industriels, le CIFQ veille à ce que le principe d'affectation prioritaire de 30 % du territoire fasse référence à des territoires de conservation nordique à l'abri d'activités industrielles n'excluant pas les activités d'aménagement forestier pouvant être compatibles avec les objectifs de conservation.

### Entrepreneurs forestiers

Les entrepreneurs forestiers font partie des différents maillons qui sont indispensables à la vitalité de notre industrie forestière. Le CIFQ a travaillé à faire valoir auprès des autorités de différents ministères comment le manque de prévisibilité affecte négativement les entrepreneurs et comment ils sont confrontés à des problématiques telles que la pénurie de main d'œuvre, le coût des assurances et de faibles marges bénéficiaires.

Dans le cadre du groupe de travail sur l'entrepreneuriat forestier, le CIFQ a participé à une rencontre sur le terrain, en forêt, accompagné des autorités du MFFP, lors d'une visite de 2 jours dans un territoire de récolte. Cette visite avait pour objectif de rencontrer des entrepreneurs et de sensibiliser les dirigeants du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP) à comprendre et à constater l'environnement dans lequel les entrepreneurs forestiers travaillent et œuvrent dans le quotidien. Cette visite a permis de fournir les explications concernant des incertitudes, des délais et des inefficacités occasionnant des pertes de revenu que les entrepreneurs forestiers subissent en lien avec le manque de prévisibilité des secteurs d'intervention à récolter. Le CIFQ poursuit ses démarches afin que les actions découlant de cette initiative de sensibilisation génèrent des retombées positives pour les entrepreneurs forestiers.

### Stratégie nationale de production de bois

Le CIFQ soutient la démarche du ministère de mettre en place une Stratégie nationale de production de bois.

Cette stratégie, qui doit être dévoilée au cours de l'année 2020, devrait proposer des cibles en termes d'augmentation de volume et d'augmentation de la « valeur » de l'offre de bois. Au cours de la dernière année, le CIFQ a partagé aux différentes instances ses commentaires et priorités afin que cette stratégie réponde aux besoins actuels de l'industrie, contribue à la compétitivité de la filière forestière et au développement économique de toutes les régions du Québec.



Crédit photo : P199

# Direction Énergie et environnement

## Les coûts de l'énergie : un enjeu de compétitivité

L'énergie est une ressource essentielle sur toute la chaîne de valeur de l'industrie forestière. Globalement, les dépenses en énergie (électricité, mazout, diésel, biomasse) du secteur dépassent largement le milliard de dollars. De plus, les politiques publiques ciblant la lutte aux changements climatiques accroissent significativement les coûts des sources d'énergie fossiles émettrices de gaz à effet de serre, une tendance qui ira en s'accroissant. L'inaction en matière de performance énergétique n'est plus une option.

Par ailleurs, pour plusieurs usines du secteur papetier, ce sont près de 30 % de leurs coûts de production qui servent à l'approvisionnement énergétique dont la très grande part est de l'électricité. Les interventions du CIFQ dans les dossiers de réglementation économique entendus devant la Régie de l'énergie sont donc motivées par l'objectif de limiter les hausses des tarifs d'électricité consentis aux clients industriels.

L'année 2019 aura connu un agenda réglementaire bien chargé comme en témoigne la liste des dossiers sur lesquels le CIFQ a choisi d'intervenir. De plus, des enjeux législatifs s'y sont ajoutés par le dépôt et l'adoption du projet de loi 34, *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité*, dont les implications seront d'importance pour les clients industriels tant au chapitre des hausses tarifaires à venir que de la perte de transparence dans le mécanisme d'établissement des tarifs d'électricité.

De manière plus spécifique, la demande de modification de tarif pour l'année 2020 de TransÉnergie a permis de procéder pleinement, pour une première fois, au mode de réglementation incitative (MRI) visant à alléger le processus réglementaire et à encourager l'amélioration de la performance chez le Transporteur. Des hausses importantes ont été demandées, toutefois, elles n'auront pas d'impacts à court terme en raison du gel tarifaire.



La demande de modification des tarifs de distribution a quant à elle été abandonnée compte tenu de l'adoption du projet de loi 34, au début décembre, qui a notamment décrété le gel des tarifs pour toutes les clientèles en 2020-2021. Des augmentations égales à l'inflation sont prévues pour les quatre années suivantes pour l'ensemble de la clientèle à l'exception des abonnés du Tarif L. Les augmentations à venir pour ces derniers seront fixées selon une méthode à déterminer dans les prochains mois par la Régie de l'énergie. De plus, selon cette nouvelle législation, près de 500 M\$ de trop-perçus et des sommes cumulées dans les comptes d'écart en 2018 et 2019 seront retournés à la clientèle début 2020. Ces sommes auraient été remboursées à la clientèle de toute façon par les mécanismes réglementaires usuels.

Parmi les autres dossiers réglementaires d'importance, soulignons celui de la demande relative au Programme GDP Affaire. Ce programme de gestion de pointe pour la clientèle des tarifs G et M est activement utilisé par le secteur du sciage, dont près d'une vingtaine d'usines membres du CIFQ. Les enjeux concernant notamment le prix payé et la puissance totale qui doivent être autorisés par la Régie sont au centre du dossier. En décembre dernier, la Régie a rendu une décision qui pourrait entraîner le retrait de plusieurs participants au programme. En effet, Hydro-Québec Distribution (HQD) doit revoir ses compensations à la baisse selon certaines condi-

tions. De plus, la Régie a invité HQD à faire de nouvelles propositions et convié les participants à une seconde phase au dossier. Toutefois, le projet de loi 34 a retiré l'obligation du Distributeur de faire autoriser ses programmes commerciaux par la Régie. Il y a donc peu de chance qu'une deuxième phase se tienne, voire même que les conditions soient modifiées.

Ce dossier comporte également un enjeu important pour les participants à l'option d'énergie interruptible puisque le montant qui sera fixé pour la puissance interrompue dans le Programme GDP Affaires pourrait entraîner des modifications à la valeur des interruptions des clients grande puissance. D'ailleurs, l'enjeu de la gestion de la puissance sur le réseau se retrouvera également au centre des discussions dans le cadre de la demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029 dont les audiences se tiendront dans les prochains mois. HQD a également tenu des consultations ciblées, certains intervenants, dont le CIFQ, ont été invités à se prononcer sur cette question. Il serait opportun que le CIFQ et ses membres entreprennent des discussions avec HQD concernant l'option d'électricité interruptible qui représente un enjeu financier de plusieurs millions de dollars pour les usines.



### Liste des dossiers de réglementation économique de l'électricité auxquels a participé le CIFQ en 2019

Le processus réglementaire devant la Régie de l'énergie, un tribunal administratif quasi judiciaire, se déroule en plusieurs étapes et requiert pour chacune d'elles le dépôt de nombreux documents. Ce processus dure généralement de 4 à 8 mois.

- AQCIE-FCEI-OC - Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2020-2021 (Dossier R-4100-2019)
- HQT – Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions de services de transport pour l'année 2020 (Dossier R-4096-2019)
- HQD – Demande relative au programme aGDP affaires (Dossier R-4041-2018)
- HQT – Demande du Transporteur et du Distributeur relative au remplacement des systèmes de conduite du réseau de transport et de distribution d'électricité (R-4047-2018)
- HQD – Demande de fixation des tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs (Dossier R-4045-2018)
- HQT – Demande du Transporteur relative à la construction d'une ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay (Dossier R-4052-2018)

- HQT – Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport (Dossier R-3888-2014 phase 2)
- HQT – Demande d'autorisation du budget d'investissement 2020 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 65 M\$. (Dossier R-4097-2019)
- HQD – Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2020-2029

### Programme de rabais d'électricité du ministère des Finances

Dans le cadre de son Budget 2019, le ministre a prolongé les dates d'application de son programme permettant ainsi le dépôt de nouveaux projets d'investissement; une mesure souhaitée par le CIFQ. L'industrie forestière a d'ailleurs engagé d'importants investissements appuyés par ce programme.

### Changements climatiques et gaz à effet de serre

L'enjeu des changements climatiques est toujours à l'avant-scène, et ce pour de nombreuses années encore. Pour l'industrie forestière, il présente à la fois des menaces pour sa compétitivité, mais également des opportunités de développement de marché pour ses produits actuels et futurs. C'est donc avec beaucoup d'attention et d'engagement que le CIFQ s'implique dans les différents aspects de ce dossier.

D'abord du côté fédéral, le gouvernement a adopté son corpus réglementaire pour engager le Canada dans des efforts de réduction des gaz à effet de serre. Pour les grands émetteurs, le règlement concernant la mise en place du Système de tarification fondé sur le rendement a été publié à la fin juin, mais avec une application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2019 qui avait été signifié par un avis d'intention fin 2018. Bien que le Québec, en raison de sa propre réglementation sur la tarification du carbone, ne soit pas visé pour le moment par le système fédéral, le CIFQ a suivi de près le développement de cette réglementation qui pourrait dans l'avenir avoir des impacts pour ses membres.

Enfin, le gouvernement canadien a publié l'Approche réglementaire de la norme proposée sur les combustibles propres. Début 2020, le projet de règlement sur les combustibles liquides de la Norme sur les combustibles propres sera publié dans la Partie I de la Gazette du Canada et suivi de consultations. Le règlement final est prévu pour début 2021. Cette nouvelle réglementation pourrait avoir des impacts financiers importants pour l'ensemble de l'industrie forestière. C'est donc un dossier à suivre avec attention.

Au Québec, les industriels ont été invités à participer aux consultations concernant les modifications substantielles au Système de plafonnement et d'échange des droits d'émissions pour la période 2024-2030. Le CIFQ et ses membres ont participé à toutes les étapes du processus. Les propositions gouvernementales ont été portées conjointement par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC), le ministère des Finances et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et abordaient en plus des règles qui encadreront la répartition des allocations gratuites, les mesures de soutien pour l'atteinte des objectifs de réduction. Des consultations particulières ont également permis d'aborder les enjeux spécifiques de l'industrie forestière. La prépublication du projet de règlement est prévue en 2020.

De son côté, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN) a publié pour consultation un projet de règlement concernant le volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le carburant diesel. Le CIFQ a présenté ses commentaires en raison des impacts financiers importants du projet de règlement sur toute la chaîne de valeur de l'industrie forestière.

Finalement, les travaux du Groupe de travail Forêts et changements climatiques, présidés par Robert Beaugard, se sont poursuivis et le rapport a été publié au début de l'année 2020. Les résultats de ce chantier, lancé dans la foulée du Forum Innovation Bois, sont très positifs et d'importance, tant pour les industriels de la forêt que pour le gouvernement, en raison de leur fort potentiel de réduction des GES.



## Loi sur la qualité de l'environnement

L'année a été marquée par des travaux auxquels nous a conviés le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) pour la suite de la modernisation du régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) initiée par un Livre vert en 2015. Les changements à la LQE introduits en mars 2017 par le Projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale (projet de loi 102) sont entrés en vigueur en mars 2018, sauf exceptions. L'objectif du MELCC en 2019 était de préparer la modification des règlements requise par la LQE modernisée en collaboration avec ses clientèles sous la forme de Tables de cocréation. Une première version de ces règlements publiés pour commentaires en 2018 avait été décriée par la majorité des demandeurs d'autorisation.

L'année 2019 a donc été jalonnée de diverses rencontres des Tables de cocréation et de séances de travail avec le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ). Des listes d'activités présentant un faible ou négligeable risque environnemental et admissibles respectivement à une déclaration de conformité ou à une exemption de l'obligation d'obtenir une autorisation environnementale ont été soumises à la

consultation par le MELCC. Une lettre de commentaires portant sur les listes soumises et sur le processus de consultation a d'abord été transmise à la fin mai. Un réel allègement du régime d'autorisation semblait encore incertain. Une rencontre MELCC-CIFQ a également été tenue en mai pour discuter, entre autres, des nouvelles restrictions pour les activités réalisées dans des milieux humides et hydriques, de l'identification des espèces menacées et vulnérables et des fossés en tant que système de gestion des eaux pluviales. À l'égard des fossés de collecte et d'évacuation des eaux de ruissellement des cours des usines de produits du bois, une approche souple a alors été suggérée au MELCC qui permettrait des interventions simples et rapides dans les fossés afin d'améliorer, au besoin, la qualité des eaux de ruissellement notamment pour les matières en suspension.

Au terme du processus de consultation en 2019 via les Tables de cocréation, le CIFQ a transmis des commentaires au MELCC reprenant ses préoccupations quant au respect des informations confidentielles transmises dans le cadre des demandes d'autorisation et réitérant la requête de retirer certains éléments de recevabilité de ces demandes.

Finalement, en février 2020, le MELCC a publié, pour commentaires à la Gazette officielle du Québec, un projet de Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) et plusieurs projets de règlement qui seraient modifiés aux fins de concordance, ainsi que des modifications additionnelles à quelques règlements. Dans ces récentes publications, le MELCC maintient l'obligation d'une autorisation préalable aux travaux dans les fossés lorsque le site est qualifié « à risque ». Des aires de stockage et des activités industrielles exposées aux intempéries figurent parmi les critères pour identifier les sites à risque.

Une approche alternative au certificat d'autorisation, le rapport technique, était en vigueur depuis septembre 2018 pour la modification ou le remplacement de dispositifs pour le traitement des eaux usées et des contaminants atmosphériques aux sites des détenteurs d'attestation d'assainissement (désormais désignés sous le titre d'autorisation relative à l'exploitation d'un établissement industriel). Dans le projet de REAFIE, le recours au rapport technique est remplacé par une déclaration de conformité à laquelle tous seraient éligibles et non plus restreintes aux seuls détenteurs d'attestation. Cet allègement avait été demandé par le CIFQ. Cependant, les situations où il serait possible de se prévaloir de cette déclaration de conformité sont plus restrictives que celles du rapport technique; un élargissement des conditions proposées est souhaitable.

## Matières résiduelles

Le MELCC a consulté les intervenants de la filière du recyclage de la matière organique, dont le CIFQ, pour leur projet de Stratégie de valorisation de la matière organique. Tant les vieux papiers, cartons, le bois que les matières organiques putrescibles, dont les biosolides papetiers, sont visés. Le CIFQ a écrit et réitéré lors de rencontres bilatérales qu'il est essentiel que la nouvelle stratégie s'adresse aux enjeux de la qualité des matières récupérées (bois, papiers et cartons) et du développement des marchés en mesure de les réutiliser ou de les valoriser. Une approche de valorisation des matières organiques putrescibles supportée par des programmes financiers, plutôt qu'à une approche de taxation à laquelle ils sont opposés, a aussi été proposée.

Le CIFQ a aussi profité de diverses occasions, dont le mandat d'initiative de la Commission des transports et de l'environnement portant sur le recyclage et la valorisation du verre, pour réitérer les effets négatifs de la présence du verre dans le bac de recyclage dans la bonne opération de ses équipements aux installations de recyclage des vieux papiers et

cartons. Il a aussi souligné que les autres contaminants tels le métal et le plastique ainsi que les papiers et cartons souillés contribuent à diminuer la qualité de la fibre secondaire. La crise des centres de tri et la fermeture de marchés d'exportation aux matières recyclées du Québec a fortement sensibilisé le gouvernement à l'enjeu de la qualité qui permettrait de trouver preneur ici pour les vieux papiers et cartons provenant de la collecte sélective.

La consultation sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles a aussi été l'occasion de demander d'exclure du paiement de la redevance à l'enfouissement les matières résiduelles provenant du tri additionnel et du procédé de trituration des vieux papiers et cartons.

Le projet de Règlement sur matières résiduelles fertilisantes publié en 2018, qui avait été fortement critiqué par le CIFQ, est en révision par le MELCC.

## Règlement fédéral sur les effluents de pâtes et papiers (REFPP)

La modernisation du REFPP annoncée en 2017 a franchi une étape importante par la publication d'une proposition détaillée par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) en mai 2019. Des diminutions importantes de normes de rejet existantes (DBO5 et MES) ainsi que l'ajout de normes notamment pour le phosphore, l'azote, la température et la DCO ont suscité les préoccupations des membres. Les niveaux de norme proposés rendraient caduques les normes du règlement québécois sur les fabriques de pâtes et papiers (RFPP) et, pour une bonne part, l'approche de réduction des rejets industriels requérant une diminution des rejets ou un ajout de normes dans les milieux récepteurs sensibles. Face à cette proposition, une Coalition pancanadienne a été formée sous l'égide de l'Association des produits forestiers du Canada (FPAC) à laquelle le CIFQ et ses membres participent.

L'intervention du CIFQ a permis au début de 2020 de tenir des rencontres d'information et de sensibilisation auprès de certains ministères du gouvernement du Québec.



# Cecobois en bref

Le mandat de Cecobois est de supporter le développement de l'expertise des professionnels de la construction pour une utilisation accrue du bois dans la construction institutionnelle, industrielle, commerciale et multi-résidentielle.

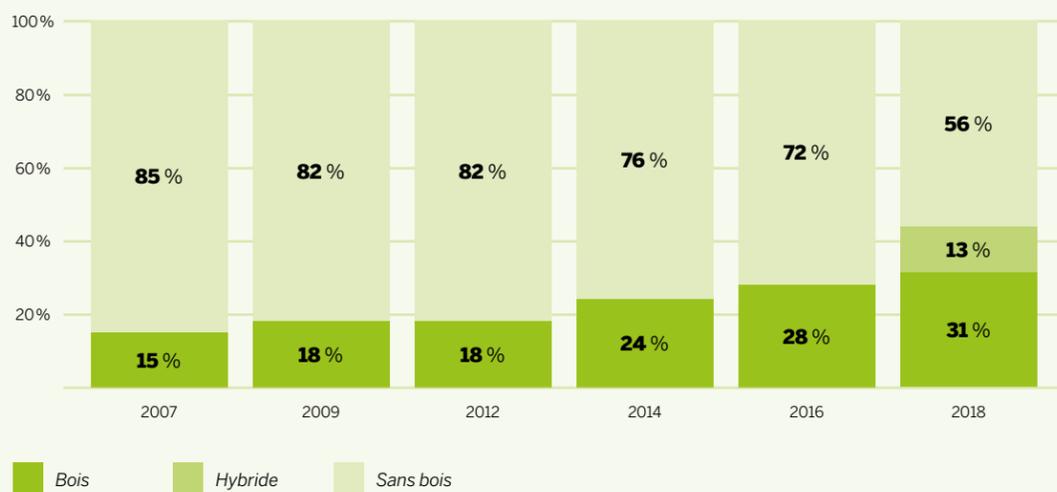
Ce mandat se décline autour de 3 axes : support technique, formation continue et communication. Pour son exécution, Cecobois déploie une équipe de cinq professionnels et deux personnes dédiées aux événements et aux communications. À cette équipe s'ajoute un professionnel comme chargé de projet pour le Gestimat (Calculateur carbone).

En 2019, l'équipe de Cecobois a été très sollicitée dans tous les domaines de la construction en bois qui connaît, sans conteste, une recrudescence marquée.

Au cours de l'année 2019, Cecobois a réalisé des études stratégiques lui permettant autant d'orienter son développement que de mesurer ses efforts. En collaboration avec le MFFP, un premier projet a porté sur la mesure des parts de marché pour les bois structuraux et d'apparence dans les segments de la construction non résidentielle et de la construction multifamiliale. Avec ce projet, Cecobois a aussi évalué la valeur de ses pratiques aux yeux des architectes et des ingénieurs. Une enquête mise en place dans ce contexte a été réalisée en septembre 2019, portant sur les pratiques de construction pour l'année 2018.

En construction non résidentielle de quatre étages et moins, les résultats dénotent une hausse de l'utilisation du bois comme principal matériau de structure entre 2007 (15 % des bâtiments conçus par les répondants), 2012 (18 %), 2014 (24 %), 2016 (28 %) et 2018 (31 %). Il faut se rappeler qu'à la création de Cecobois en 2008, la cible était de faire passer cette part de marché de 15 à 30 % en 2020. On peut donc dire mission accomplie ! <sup>[9]</sup>

<sup>[9]</sup> Taux d'utilisation du bois en structure dans la construction non résidentielle de 4 étages et moins



<sup>[10]</sup> Intentions de prescription du bois en structure selon le type de bâtiment et le système constructif

## Non résidentielle 4 étages et moins

Système constructif	Plus souvent	Aussi souvent	Moins souvent	Ne sais pas
Ossature légère	46 %	28 %	15 %	10 %
Bois massif	46 %	26 %	15 %	12 %

## Multifamiliale 5 à 6 étages

Système constructif	Plus souvent	Aussi souvent	Moins souvent	Ne sais pas
Bois massif	38 %	21 %	20 %	21 %
Ossature légère	33 %	27 %	20 %	20 %

## Multifamiliale 7 à 12 étages

Système constructif	Plus souvent	Aussi souvent	Moins souvent	Ne sais pas
Bois massif	23 %	19 %	30 %	28 %

■ Plus souvent ■ Aussi souvent ■ Moins souvent ■ Ne sais pas

Cette étude nous apprend également qu'à l'avenir, 46 % des répondants entendent prescrire davantage de bois pour les structures principales des bâtiments non résidentiels de quatre étages et moins. Cette proportion est supérieure à celle mesurée en 2016. Pour les constructions multifamiliales, on note la forte prépondérance du bois dans les constructions de quatre étages et moins (84 %), et une percée dans les cinq et six étages (11 %). L'ouverture normative créée pour la construction à cinq et six étages en bois continue de trouver écho dans la pratique des professionnels. À l'avenir, plus du

tiers des répondants estiment qu'ils utiliseront davantage la structure en bois massif (38 %) et l'ossature légère (33 %) dans la construction multifamiliale de cinq ou six étages. Les principaux défis à relever pour la construction bois, tous segments confondus, sont la conception pour la sécurité incendie, l'acceptation par le client, le calcul des charges latérales et les coûts de la structure. <sup>[10]</sup>

Centre de découverte  
et des services du Parc national  
des Îles-de-Boucherville





Crédit photo : Adrien Williams

Un second projet a porté sur le potentiel et sur les défis de l'utilisation du bois dans la construction d'écoles au Québec. En effet, la fin du cycle de vie des écoles du Québec se traduit par des budgets substantiels pour de nouvelles écoles ou pour la rénovation d'écoles existantes. Ce projet s'inscrit dans un contexte où le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pleinement adhéré au devoir d'exemplarité du gouvernement du Québec en matière de construction bois. L'étude spécifique de neuf projets d'écoles a permis d'analyser et de comprendre l'expérience vécue par les commissions scolaires, les architectes, les ingénieurs, les entrepreneurs et les fournisseurs de bois. Ce projet aura eu un effet structurant majeur sur les activités et sur le plan stratégique de Cecobois.

En effet, la consultation des experts du milieu et le partage des résultats ont rallié le Réseau Cecobois et les experts du milieu autour d'une cause commune. Plusieurs rapprochements entre le milieu scolaire, les professionnels du bâtiment et les praticiens de l'industrie découleront de cette initiative. Cecobois a donc mis en place une stratégie et un plan d'action dédiés aux écoles, sur la base des recommandations formulées.

Ces recommandations sont réparties sur trois axes. D'abord, des moyens sont proposés pour diffuser la connaissance sur la construction bois à tous les intervenants impliqués dans la construction d'une école. En plus des architectes et des ingénieurs en structure, chez qui beaucoup de démarches ont été faites au cours des dernières années, il est important de rehausser le transfert de connaissances auprès des commissions scolaires, mais aussi, de façon importante, auprès des entrepreneurs généraux et de leurs sous-traitants.

Le deuxième axe touche l'optimisation de la conception. L'intégration des fabricants dans la conception, la coordination, l'utilisation de systèmes à ossature légère et l'utilisation de trames structurales figurent parmi ces recommandations. Enfin, la construction d'écoles est un cas singulier de projet public. Des recommandations sont donc formulées afin de créer un contexte favorable à la construction bois dans cet environnement.

Enfin, Cecobois a également préparé ses orientations futures en investiguant le potentiel de marché pour les bois d'apparence en construction non résidentielle. En effet, la majorité des efforts de développement pour le bois dans ce marché ont été consacrés aux produits de structure. Toutefois, ce segment représente aussi une opportunité substantielle pour les produits de finition intérieure et extérieure. Comme cette opportunité n'est pas bien connue, un projet a visé à comprendre les défis et les opportunités qui se présentent aux produits de finition en bois en construction non résidentielle. L'étude révèle que la biophilie pourrait gagner en importance au cours des prochaines années.

On observe que les bois de finition sont principalement freinés dans leur accession au marché par des contraintes réglementaires touchant la sécurité incendie. Les enjeux de durabilité et d'entretien sont le deuxième frein à son utilisation comme revêtements extérieurs.

Quand on la compare aux industries concurrentes, comme la céramique, le plastique ou l'aluminium, l'industrie du bois est perçue comme étant moins innovante. À l'ère où les pratiques du design et de l'architecture se globalisent littéralement, les façons de communiquer sont à revoir pour la filière des bois d'apparence.

De plus, le gouvernement du Québec a pris des engagements pour la construction d'un nouveau concept de Maisons des aînés, et ce, dans toutes les régions du Québec. Cecobois a été proactif pour s'assurer de la considération du bois dans ces bâtiments dont l'architecture sera en rupture avec les CHSLD existants.

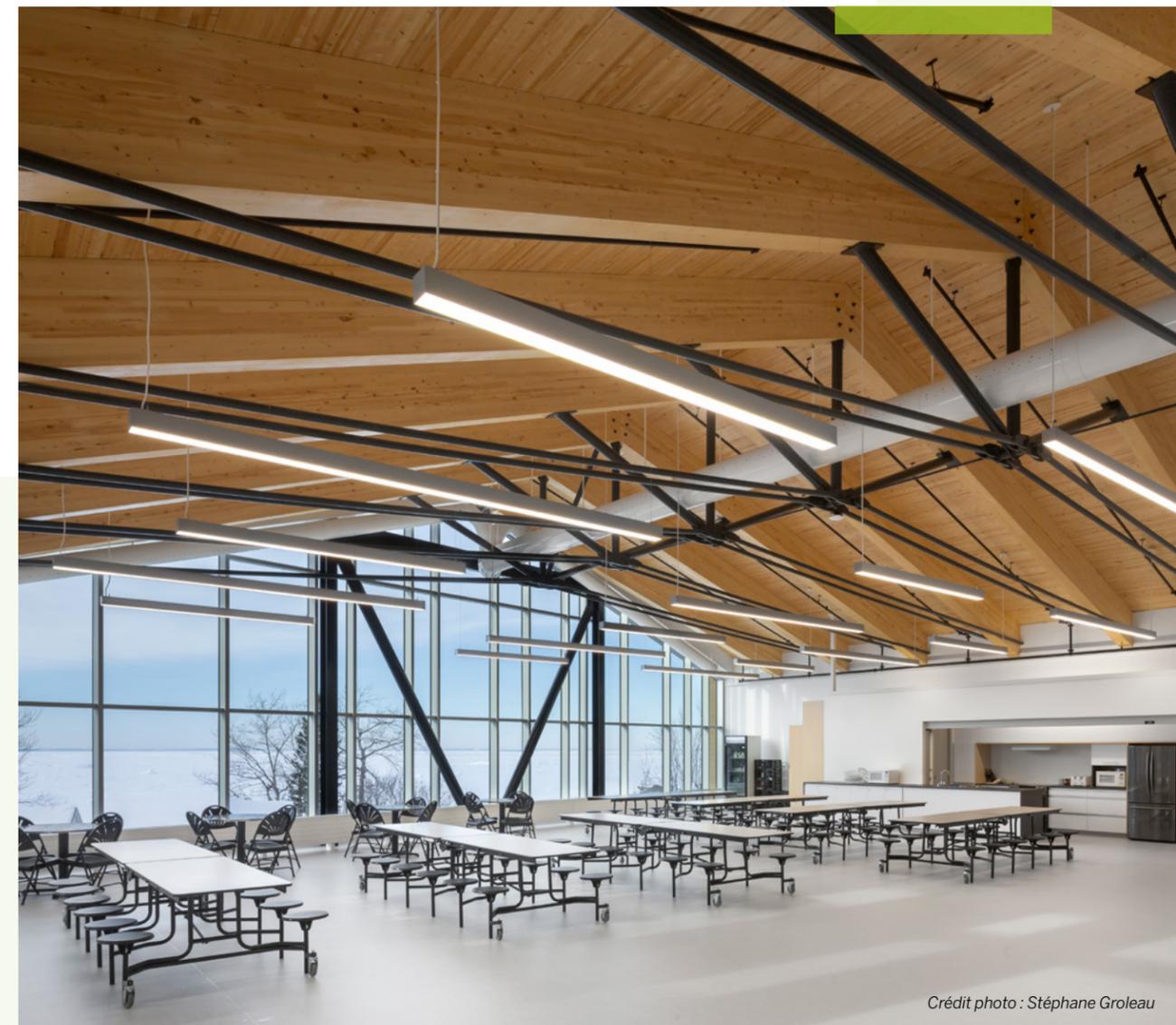
En terminant, Cecobois a été très actif pour supporter l'application de la Charte du bois, qui demeure un élément important de la stratégie d'utilisation accrue du bois dans la construction non résidentielle.

Partie intégrante de la Charte du bois, le calculateur carbone appelé Gestimat a été livré en mai 2019. Cet outil fait présentement l'objet d'une traduction en anglais et d'une adaptation multi-province, car la province de l'Ontario a signé une entente de collaboration avec le gouvernement du Québec pour participer à son développement.

L'utilisation accrue du matériau bois dans la construction non résidentielle fait partie des outils reconnus pour la réduction des émissions des GES à l'échelle planétaire.

Le Québec est déjà en position !

École Métis Beach



Crédit photo : Stéphane Groleau

# Une forêt de possibilités

## Année 3

Pour sa troisième année de campagne, le Collectif pour une forêt durable a misé sur la force et la diversité de ses membres pour convaincre les Québécoises et les Québécois de l'importance de la forêt dans leur quotidien.

Pour y parvenir, le Collectif a fait le pari de la continuité afin de marteler un message positif pour asseoir la valeur de la forêt dans la lutte aux changements climatiques au Québec et dans le monde.

Dans cet objectif, le Collectif et l'agence publicitaire Les Évadés ont mis au point des messages simples et porteurs qui évoquent la réalité d'un bon nombre de familles québécoises en reprenant le concept de « l'intervention de la forêt dans votre quotidien ». La campagne publicitaire, mettant en vedette le même comédien, a débuté à la mi-septembre sur la majorité des plateformes et s'est terminée au début décembre.

Le premier message, décliné pour la télévision dans une publicité 30 secondes et pour le web dans une version 15 secondes, met en scène un père et ses deux enfants qui découvrent un nouveau lit à deux étages fait de bois du Québec. Dans la forêt, un porte-parole et une travailleuse forestière expliquent que le bois est non seulement beau, mais qu'il permet aussi d'emprisonner du carbone pour réduire notre empreinte environnementale et ainsi faire la lutte aux changements climatiques.<sup>[3]</sup>

Une publicité web de 15 secondes a aussi été développée afin d'illustrer que le bois permet de remplacer certains matériaux plus polluants par des produits éco-responsables, souvent recyclables ou biodégradables. Ici, notre comédien propose à un couple en pique-nique de remplacer ses fourchettes en plastique par des fourchettes en bois.<sup>[4]</sup>



<sup>[4]</sup> Message publicitaire illustrant que le bois permet de remplacer certains matériaux plus polluants par des produits éco-responsables.

<https://bit.ly/3aocRNZ>



Finalement, ces thématiques ont été déclinées sous divers formats publicitaires dans plusieurs journaux grand public et régionaux afin d'étendre la portée de la campagne.<sup>[5]</sup>

À noter que du matériel promotionnel a été produit et distribué aux membres du Collectif afin qu'ils puissent faire la promotion de la campagne tout au long de l'année dans leurs activités.

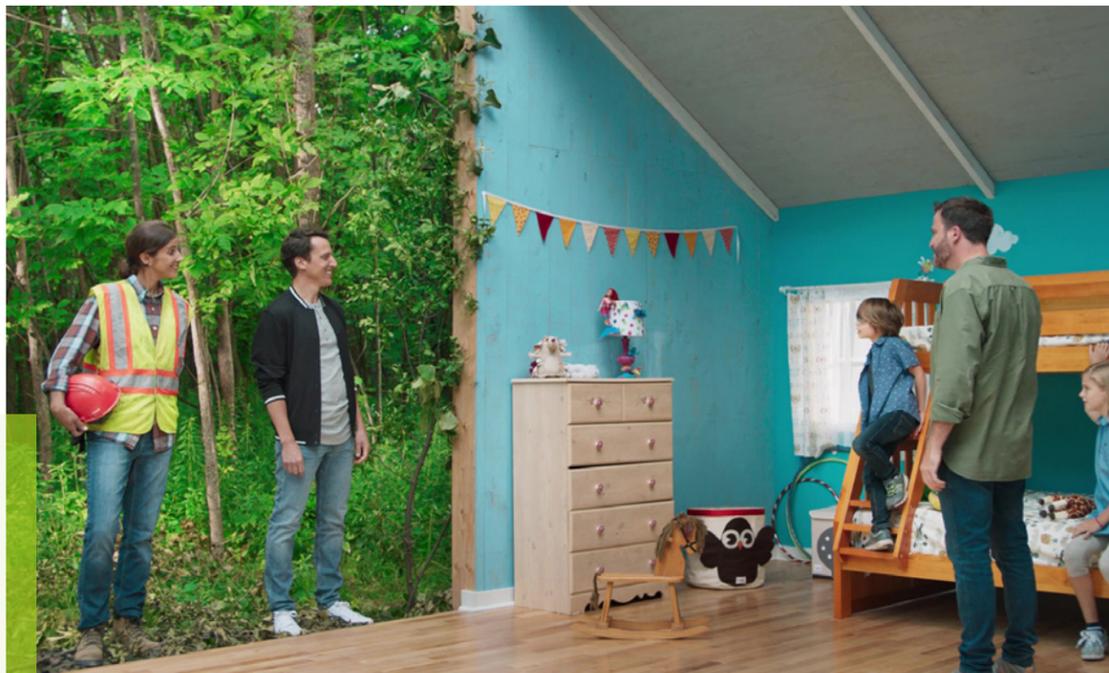
### Notoriété de la campagne

La firme de sondage Léger a réalisé une évaluation de la diffusion publicitaire de la campagne et des choix de placement média qui a révélé plusieurs bonnes nouvelles.

Tout d'abord, la notoriété totale de la campagne, qui était à 24 % en décembre 2018, est passée à 55 % en décembre 2019, ce qui signifie que le placement média a été judicieux. Une attention particulière a été portée sur ce point, alors que pour la télévision, des émissions généralement écoutées en

direct et en heure de pointe (18 h à 23 h) ont été préconisées, et que sur le web, une meilleure sélection de mots-clés a permis de rejoindre plus de Québécois qui n'étaient pas déjà familiers avec le secteur forestier. Dans le contexte d'un budget limité, cette nouvelle est particulièrement réjouissante. On constate que tout comme lors de la première campagne télé, après un cycle de parution, la notoriété totale de la campagne est significativement plus élevée qu'en dehors des périodes de diffusion, ce qui laisse croire que l'impact est réel et mesurable.

Autre bonne nouvelle, les publicités ont été généralement très appréciées par le public, avec des taux d'appréciation qui vont de 8,3 à 8,7 sur 10. Les publicités du Collectif sont également considérées comme crédibles par 85 % des répondants.



<sup>[3]</sup> Message publicitaire mettant en scène un père et ses deux enfants qui découvrent un nouveau lit à deux étages fait de bois du Québec.

<https://bit.ly/2y1LbTi>



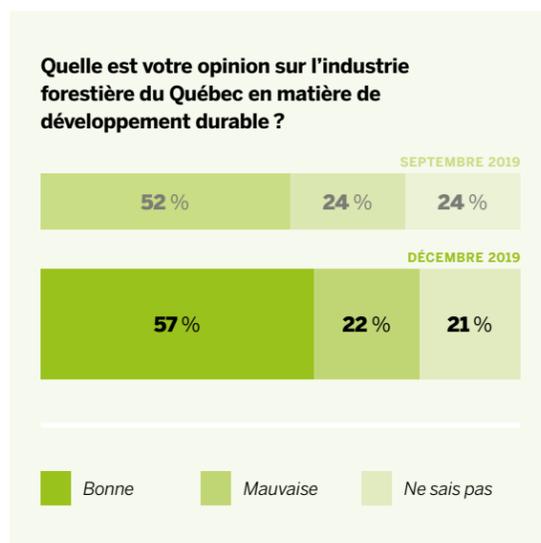
<sup>[5]</sup> Déclinaisons de la campagne dans plusieurs journaux grand public et régionaux.



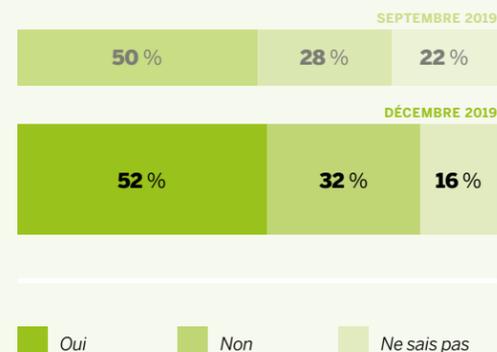
## Évolution des perceptions

La firme de sondage Léger a poursuivi ses mesures des principaux indicateurs de perception que nous suivons depuis le début de la campagne. Elle a d'abord réalisé en septembre 2019 un sondage précédant la diffusion des publicités, puis en décembre un sondage comportant les mêmes questions mais après la diffusion des publicités.

Voyons-les plus en détail :



### Croyez-vous que le Québec est aux prises avec un problème de déforestation ?



### Les répondants se sont dit d'accord avec les affirmations suivantes :

*Les entreprises forestières sont importantes pour le développement économique du Québec.*



*Le Québec devrait investir dans le développement de produits innovants fabriqués à partir de la fibre de bois.*



*Le bois est une ressource renouvelable.*



*L'industrie forestière québécoise doit être concurrentielle par rapport à celle d'autres pays.*



*Le bois est le matériau le plus écologique pour la construction.*



Septembre 2019    Décembre 2019

### (suite)

*L'industrie forestière offre des emplois de qualité bien rémunérés.*



*L'industrie forestière est un secteur d'avenir pour le Québec.*



*Le bois est un matériau d'avenir pour la production d'énergie renouvelable.*



*Les entreprises forestières québécoises offriront de nombreuses possibilités d'emplois au cours des prochaines années.*



*Les entreprises forestières d'ici sont respectueuses de l'environnement.*



Septembre 2019    Décembre 2019



Voici certains des principaux résultats de ce sondage qui précédait toute action du Collectif :

- 44 % des répondants ont une opinion favorable de l'industrie forestière.
- 51 % des répondants estiment que les pratiques forestières ont évolué.
- 55 % des répondants croient que le Québec est aux prises avec un problème de déforestation.

Source : Léger, 2017

Les sondages avant/après nous permettent de constater que les gains liés à la diffusion des publicités sont souvent diminués au fil des mois lorsque le Collectif n'a pas de présence médiatique. Il sera donc souhaité d'augmenter la présence médiatique du Collectif, dans les limites du budget existant, lors des prochaines années.

À noter que les ententes d'articles commandités dans les journaux du Groupe Capitales Médias et de Québecor ont pris fin et ne seront pas renouvelées.

## Innovation

Afin de mettre de l'avant la thématique innovation, un blogue ([blogue.uneforetdepossibilités.com](http://blogue.uneforetdepossibilités.com)) a été mis sur pied. Conçu de manière à pouvoir être bonifié au fil des ans, il compte pour le moment huit articles, en anglais et en français, portant sur des thèmes tels que : la construction en bois, le Forestier en chef, les usages inattendus du bois, la bioénergie, la fibre du bois, la télédétection et le papier.

## Continuité

Le Collectif pour une forêt durable compte se réunir dès que possible pour développer l'an 4 de la campagne avec l'agence publicitaire. Au cours des prochains mois, la question de la prolongation de la campagne se posera de manière plus pressante, l'an prochain étant la cinquième année des cinq prévues.

# Direction de la Qualité des produits

## Qualité maintenue

Les activités liées au contrôle de la qualité des produits se sont poursuivies de façon coordonnée tout au long de l'année. L'année 2019 s'est soldée par des résultats globaux comparables à ceux des années antérieures malgré un marché plus modeste.

La figure qui suit présente les résultats des dernières années au niveau de la qualité et de l'humidité vérifiées lors de nos inspections mensuelles.

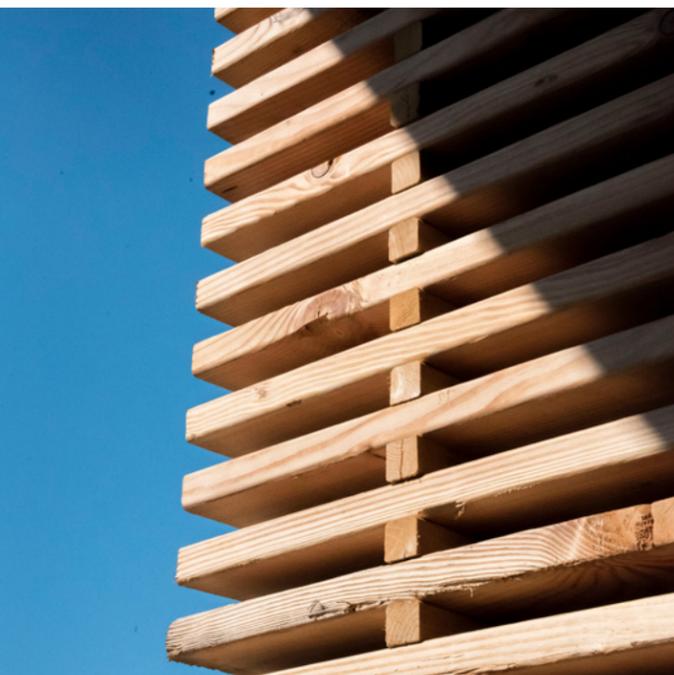
Le graphique [11] démontre que les vérifications des usines par Bureau américain de normalisation du bois d'œuvre (ALSC) correspondent en général à nos échantillonnages internes.

## Bois refusé en diminution

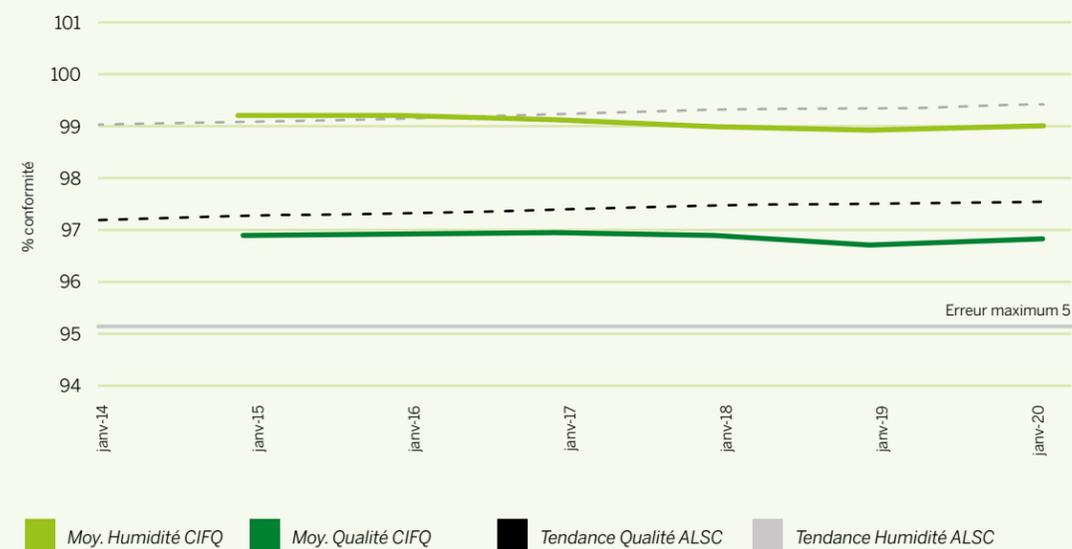
La quantité de bois refusé, en pourcentage du bois inspecté, a poursuivi sa diminution tel qu'observé depuis plusieurs années, ce qui dénote une amélioration importante et une meilleure stabilité des produits. [12]

## Protection du public et de nos marchés

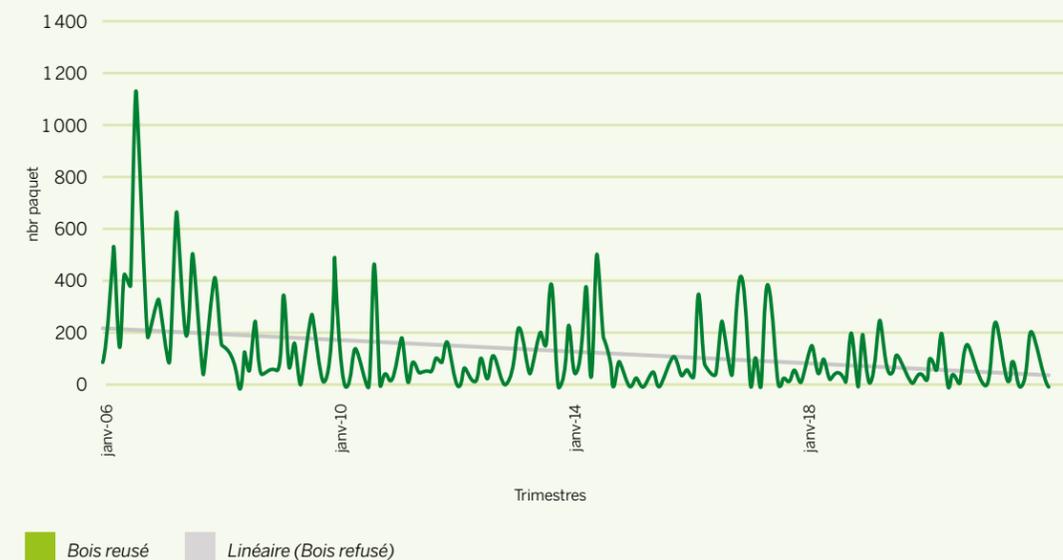
L'estampille du CIFQ permet l'utilisation du bois pour usage structural en conformité des exigences du Code national du bâtiment. Ces exigences assurent la sécurité des bâtiments par des valeurs de résistance basées sur des valeurs connues et validées par des échantillonnages annuels pancanadiens auxquels participe le CIFQ. Ces valeurs de résistance sont basées sur des critères de classement visuel publiés dans la norme National Lumber Grades Authority (NLGA). Le CIFQ valide le respect de cette norme au moyen d'une inspection mensuelle des bois estampillés dans les usines de sciage membres. Nous assurons l'application rigoureuse des règles et standards du Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre (CLSAB), alors que pour le marché américain, nous voyons à ce que les produits du bois québécois respectent les normes du ALSC. Notre estampille est ainsi un gage de qualité qui garantit que le bois peut être utilisé dans les constructions et est reconnue sur les marchés internationaux.



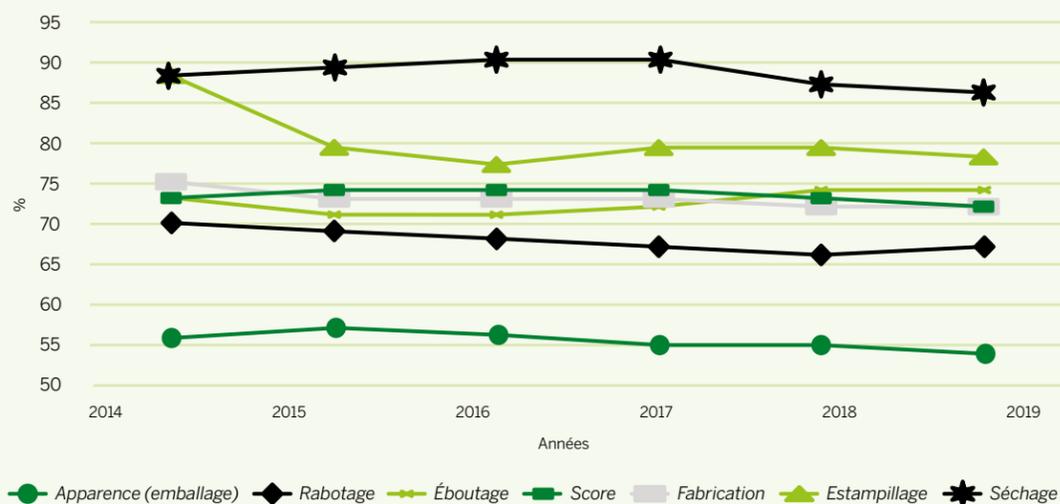
[11] Bilan qualité et humidité CIFQ 2006-2019



[12] Bois refusé 2006-2019



[13] Bilan programme Performance 2006-2019



## Programme Performance

Le programme Performance vise l'amélioration continue de la perception de nos produits chez nos clients. Ce programme est maintenant bien rodé et stable. Comme à chaque année, une journée d'uniformisation s'est tenue afin d'assurer une application uniforme entre tous les inspecteurs. De plus, l'ensemble de la direction a suivi une formation en analyse et résolution de problèmes ce qui permet d'approfondir la recherche des causes primaires en cas de manquement. Le programme Performance montre une légère baisse pour l'estampillage, le séchage et l'emballage ainsi qu'une amélioration de la fabrication et du rabotage. [13]

## Certification d'usine de fermes de toit et projet de formation de technicien de charpente légère

L'expertise des inspecteurs du CIFQ a été mise à contribution lors de formations en contrôle de qualité de la fabrication de fermes de toit organisées par Cecobois. Les inspecteurs ont présenté sommairement les règles de classification aux participants provenant d'entreprises de plusieurs régions du Québec.

Le développement de modules pour le mégaprojet de formation de technicien en construction à ossature de bois se poursuit. Rappelons qu'il s'agit d'un projet de 1,1 million \$, réalisé en collaboration avec Cecobois, Formabois et le Cégep de Rimouski, et qui permettra aux manufacturiers de former à distance des techniciens responsables du design des fermes de toit, de poutrelles de plancher et de murs préfabriqués. Le projet pilote pour les premiers modules devrait débuter ce printemps.

## Épinette de Norvège

Finalelement publiées, les valeurs de résistance de l'épinette de Norvège permettent une utilisation structurale de cette essence. Celle-ci a maintenant des valeurs de résistance connues qui permettront son utilisation dans le bois de construction et sera approuvée dans le Code du bâtiment. Ces valeurs sont légèrement inférieures à celles du SPF. L'épinette de Norvège ne peut donc pas être mélangée au SPF et doit porter une estampille particulière l'identifiant. Les usines désirant commercialiser cette essence doivent donc assurer une ségrégation du SPF afin de respecter cet écart ou utiliser un estampage double [SPF/NSpr(N)] qui exige dans ce cas que les valeurs de l'épinette de Norvège soient utilisées par les architectes ou ingénieurs. Au Canada, les valeurs de l'épinette de Norvège sont celles du groupe « Essences nordiques », alors qu'aux États-Unis, les valeurs propres de l'épinette de Norvège sont publiées et comparables à celles américaines.

La ségrégation des grumes et du bois d'épinette de Norvège pendant toutes les phases de récolte et de fabrication est nécessaire afin de garantir que le produit final expédié sur les marchés reflète la combinaison correcte essence/groupe d'essences.

Ces pratiques de ségrégation sont communes à toute la région de production commerciale d'épinette de Norvège du Canada. Elles suivent également le protocole du CLSAB pour la surveillance de la séparation des autres essences tel que le SPF par toutes les agences de classement agréées par le CLSAB ou ALSA.

Trois choix s'offrent donc aux usines :

- ne pas accepter d'épinette de Norvège et assurer un contrôle des intrants à cette fin.
- assurer une ségrégation tout au long du processus et estamper l'épinette de Norvège comme une essence individuelle avec des valeurs propres publiées aux USA et utilisant celles du groupe « Essences nordiques » au Canada.
- ne pas faire de ségrégation et utiliser un estampillage double [SPF / N Spr (N)].

Si, à quelque moment que ce soit pendant le processus de récolte, de transport ou de fabrication, ces pratiques n'ont pas été respectées, la production résultante sera intégralement étiquetée avec une estampille combinée [SPF / N Spr (N)] et le bois prendra les valeurs de résistance de la combinaison d'essences ou l'essence désignée la plus basse.

En conclusion, les spécifications de construction n'étant pas à la limite des valeurs de résistance, l'épinette de Norvège pourra se tailler une place dans la construction générale.

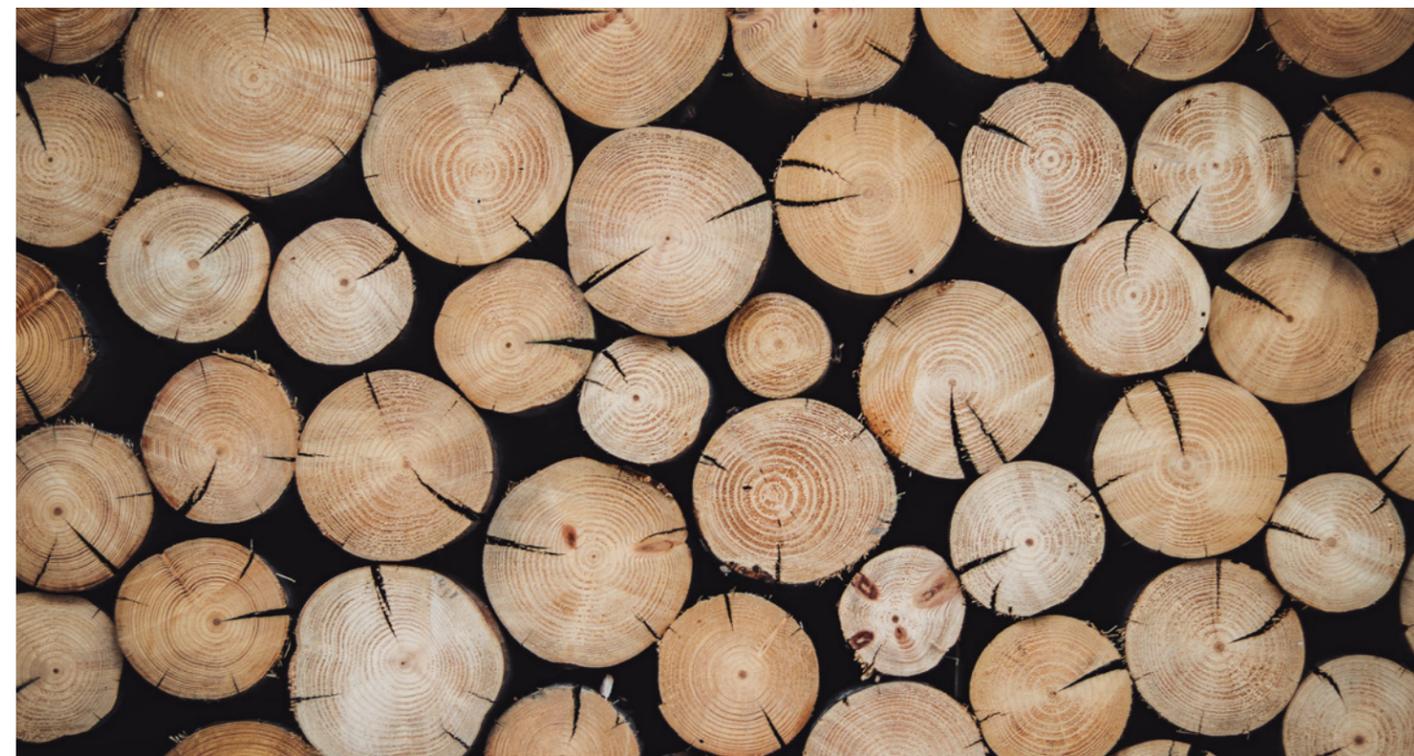
## Mise en place de nouvelles machines MSR

Supportant ses membres, la Direction de la Qualité a supervisé les certifications et les formations requises pour approuver la mise en place de deux machines MSR chez des membres qui n'en avaient pas.

## Suivi phytosanitaire et flétrissure du chêne

En 2019, le CIFQ et QWEB ont poursuivi leur travail avec l'Agence canadienne d'inspections des aliments (ACIA), le Service canadien des Forêts (SCF) et Canada Wood pour compléter divers projets de recherche confirmant la température de 56°C au centre de la pièce de bois (30 min) comme suffisant pour pasteuriser le bois. Le contrôle phytosanitaire permet à nos produits de voyager partout dans le monde. Plusieurs règles internationales tentent de limiter l'usage du bois, mais heureusement le traitement à la chaleur (HT) garantit un accès à nos produits. Il n'est donc pas surprenant que ce dossier occupe une bonne part des tâches de la Direction de la Qualité des produits.

L'année 2019 a également marqué la mise en application de la nouvelle directive limitant l'importation du chêne américain, affectant du coup les usines de sciages québécoises. Le CIFQ a travaillé conjointement avec les industriels et a proposé diverses options minimisant les impacts pour les membres tout en assurant la protection des forêts canadiennes. Les propositions bien documentées du CIFQ ont été acceptées par l'ACIA au grand soulagement des industriels et des projets pilotes permettront d'ouvrir la voie à des mesures qui pourront servir pour d'autres ravageurs dans le futur.



## Ateliers-conférences et séminaires

Signe d'une qualité et d'un besoin constant, les Ateliers-conférences sur le séchage ont célébré leur 25<sup>ème</sup> anniversaire en regroupant plus de 150 personnes. Le travail acharné des comités de la Direction de la Qualité a permis d'améliorer encore une fois la qualité du transfert technologique et la participation des membres aux ateliers-conférences du CIFQ.

Quant aux Ateliers-conférences sur la transformation, la 16<sup>ième</sup> édition a attiré 120 participants. Ces activités, uniques en Amérique du Nord, réunissent les industriels, les manufacturiers d'équipement et les chercheurs dans un climat d'échange et de camaraderie.

Comme pour les cinq années précédentes, la Direction de la Qualité a participé à l'organisation et au déroulement de la Montreal Wood Convention, regroupant près de 1000 participants et l'ensemble des producteurs québécois.

Le CIFQ était aussi impliqué dans le Séminaire sur les problématiques phytosanitaires feuillues qui s'est déroulé en janvier 2020 à Beloeil avec près de 60 intervenants.

## La formation : une activité incontournable de la qualité des produits

Toujours soucieux de répondre aux besoins de l'industrie, la Direction de la Qualité des produits a réalisé douze formations en classification du bois résineux. Le manque de main-d'œuvre touche sévèrement les classificateurs, et ce, malgré l'introduction de technologies remplaçant partiellement le travail de classification. En collaboration avec Formabois, le CIFQ a formé une quarantaine de classificateurs.

Une revue complète des fascicules pour la formation de base en classement a été faite par la Direction. Dorénavant, pour les formations générales, un seul manuel sera maintenant utilisé au lieu de six. Les formations spécifiques pour les produits spéciaux (bois MSR, bois jointé) garderont toutefois leurs propres manuels. Cette simplification permettra d'être plus efficace et réduira les coûts d'impression et d'administration.

De plus, le CIFQ a réalisé et distribué dans chaque usine un tableau synthèse des règles de classification NLGA pour affichage en rappel aux classificateurs.

La Direction de la Qualité prépare la relève de son équipe avec l'embauche de Martin Patry pour couvrir la Côte-Nord et le Saguenay-Lac St-Jean.

## Séchoirs bidirectionnels en continu

La Direction de la Qualité des produits supporte l'implantation de cette technologie dans les entreprises pour qu'elles répondent aux exigences du programme de traitement à la chaleur de l'ACIA ainsi que des normes de classement du bois. De plus, le CIFQ a développé des outils (logigrammes et présentations Powerpoint) pour faciliter le travail des opérateurs.

## Révision et réédition du manuel canadien de classification

Le CIFQ a eu le mandat de NLGA de revoir le manuel canadien de classification. L'édition anglaise avait été revue il y a 2 ans et la version française tardait à être consolidée. Une version à jour du manuel, qui sert de base pour l'ensemble des formations en classement du bois au Canada, vient d'être publiée.

## Monitoring des valeurs de résistance SPF par NLGA

Les programmes de surveillance continue (monitoring) des propriétés de résistance mis en œuvre par la NLGA visent à surveiller les combinaisons d'essences avec l'objectif de fournir des preuves des valeurs de conception publiées et ainsi protéger nos marchés. Le CIFQ collabore à l'échantillonnage et au classement des pièces sélectionnées.

Les industriels sélectionnés contribuent également en fournissant gracieusement les pièces échantillons.



# Gouvernance et structure organisationnelle

La structure organisationnelle du CIFQ est à la fois inclusive et centrée sur ses membres. Que ce soit au sein des comités internes ou du conseil d'administration, les membres ont plusieurs occasions de s'exprimer sur les enjeux qui leur tiennent à cœur et sur les actions qui peuvent être prises collectivement en tant qu'industrie, pour faire la différence.

Le CIFQ est actuellement dirigé par un conseil d'administration qui compte trente administrateurs délégués dont vingt proviennent du secteur du sciage et du déroulage, dix du secteur des pâtes, papiers, cartons et panneaux et un représentant des membres associés.

## Conseil d'administration au 31 mars 2020

\* Membres du comité exécutif



**François D'Amours**  
Kruger Inc.



**Gilbert Demers**  
Produits forestiers  
Résolu



**Bastien Deschênes**  
Boisaco Inc.



**Sylvain Deschênes**  
GDS Inc.  
Groupe de scieries



**François Dumoulin**  
Produits forestiers  
Résolu



**Michel Filion**  
Chantiers  
Chibougamau Itée



**Pierre Gingras**  
Produits forestiers  
Arbec S.E.N.C.



**Sylvain Girard**  
Papiers White Birch



**Gaston Isabel \***  
Uniboard Canada Inc.



**Jonathan Lebeau**  
Fontaine Inc.



**PRÉSIDENT**  
**Marco Veilleux \***  
Fortress Global  
Entreprises Inc.



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Michel Sigouin \***  
Eacom



**VICE-PRÉSIDENT**  
**Gérald Baril \***  
Groupe Lebel Inc.



**Marc Bédard**  
Produits forestiers  
Résolu



**Éric Bernier**  
Rétabec



**Denis Bérubé**  
Cédrico Inc.



**Claude LeBel**  
Norbord Inc.



**Sylvain Martel**  
Tafisa Canada



**Luc Pelletier**  
Cascades Emballages



**Michel Pitre**  
Lauzon, Planchers  
de bois exclusifs



**François Racine**  
Louisiana-Pacifique



**Jean St-Laurent**  
Lulumco Inc.



**Éric Bouchard \***  
Industries John Lewis  
Itée – Remabec



**Jean-Paul Carrier**  
Matériaux Blanchet  
Inc.



**Pierre Cormier**  
Produits forestiers  
Résolu



**Patrick Corriveau**  
Produits Forestiers  
Résolu



**Éric Couture**  
Rétabec



**Sébastien Crête**  
Groupe Crête Inc.



**Charles Tardif**  
Maibec Inc.



**Luc Thériault \***  
Produits forestiers  
Résolu



**REPRÉSENTANT  
DES MEMBRES  
ASSOCIÉS**  
**Carl Gilbert**  
Fonds de solidarité  
FTQ

# Comités et membres

## Comités internes

Le CIFQ compte 19 comités de travail composés de plus de 200 personnes qui appuient le Conseil dans ses prises de position afin de refléter le plus fidèlement possible la volonté de ses membres lors des représentations auprès des gouvernements ou lors des prises de position publiques.

Les membres ont ainsi l'occasion de contribuer non seulement au succès de leur association ou de leur secteur d'activités, mais aussi au rayonnement de toute l'industrie forestière.

- Comité aviseur des normes
- Comité Congrès
- Comité de développement de marchés internationaux de bois d'œuvre résineux (QWEB)
- Comité de direction des membres associés
- Comité Affaires publiques
- Comité Approvisionnement
- Comité directeur de Cecobois
- Comité Transport des produits finis
- Comité Ressources humaines
- Comité Énergie
- Comité Environnement
- Comité Finances et vérification
- Comité Forêt publique
- Comité Pâtes, papier et carton
- Comité Forêt privée
- Comité Transformation du bois
- Comité Mesurage
- Comité Séchage du bois
- Forum Forêt

## Équipe du CIFQ

### Direction générale

**Denis Lebel**  
Président-directeur général

**Chantal Lefrançois**  
Adjointe de direction

### Administration

**Gilbert Landry**  
Directeur adjoint  
et contrôleur

**Guylaine Côté**  
Technicienne  
en administration

### Cecobois

**Gérald Beaulieu**  
Ing. f., directeur

**François Charette**  
Ing., conseiller technique

**Caroline Frenette**  
Ing., Ph.D.,  
conseillère technique

**Richard Poirier**  
Architecte et conseiller  
technique

**Kévin Gazeau**  
Ing. jr., conseiller technique

**Simon Thibault Bellavance**  
Ing. jr., conseiller technique

**Yannick Lessard**  
Ing. jr., M.Sc.A.,  
chargé de projets

**Cynthia Bolduc-Guay**  
Conseillère aux  
communications

**Jonathan Avenel**  
Coordonateur aux événements

### Communications, Affaires publiques, Relations gouvernementales et Ressources humaines

**Mario St-Laurent**  
Directeur

**Caroline Richard**  
Directrice aux opérations

**Laurence Drouin**  
Directrice adjointe  
Communications

**Karl Filion**  
Conseiller aux  
communications

## Économie et marchés

**Michel Vincent**  
Économiste en chef

**Alexandre Larouche**  
Directeur adjoint

## Énergie et environnement

**Pierre Vézina**  
Directeur

**Rachel Thibault**  
Directrice adjointe

## Foresterie et approvisionnements

**Geneviève Labrecque**  
Directrice

**Paul O'Dowd**  
Directeur adjoint

## Qualité des produits

**Denis Rousseau**  
Directeur

**Sylvie Alain**  
Conseillère technique

**Dany Bouchard**  
Inspecteur – Côte-Nord et  
Saguenay–Lac-Saint-Jean

**Sylvain Lalumière**  
Inspecteur –  
Chaudière-Appalaches,  
Estrie et Montérégie

**Christian Simard**  
Inspecteur –  
Bas-Saint-Laurent  
et Gaspésie

**Gilles Therrien**  
Inspecteur –  
Capitale-Nationale,  
Chaudière-Appalaches  
et Lanaudière

**Sylvain Tousignant**  
Inspecteur – Mauricie,  
Lanaudière et Laurentides

**Jean Michaud**  
Inspecteur – Abitibi-  
Témiscamingue  
et Nord-du-Québec

**Martin Patry**  
Inspecteur  
Côte-Nord  
et Saguenay-Lac-Saint-Jean

## Liste des membres réguliers du CIFQ

- 2959-8505 QC Inc. (Copeaux de la Vallée)
- 9244-6524 Québec inc. (Bois Lac-Saint-Jean)
- Adélar Goyette & Fils Ltée
- Amex Bois Franc inc.
- Arbec, Bois d'œuvre inc.
- Bégin et Bégin inc.
- Bernard (René) inc.
- Blanchet inc., Matériaux
- Bois BDS inc.
- Bois Daaquam inc.
- Bois d'ingénierie Résolu-LP
- Bois du Fjord inc., Les
- Bois Francs D.V. inc., Les
- Bois Lemay inc.
- Bois Weedon inc.
- Boisaco inc.
- Busque & Laflamme inc.
- Canadian Wood Products
- Carrier & Bégin inc.
- Cascades inc.
- CBV inc., Transformation de bois
- Cedrico inc., Bois d'œuvre
- Champeau J.M. inc.
- Chantiers Chibougamau Itée
- Compagnie du Bois Franc DZD inc.
- Côté (Alexandre) Itée
- D. G. Itée, Les produits forestiers
- Duhamel, Scierie
- Duplessis (Léopold) Itée
- Eacom
- Fontaine inc.
- Forex
- Fortress Global Enterprises inc.
- G.L.A. inc., Les bois
- GDS inc., Groupe de scieries
- Gestion forestière Abitibi
- Girard inc., Scierie
- Goodfellow Inc.
- Groupe Crête Chertsey
- Groupe Crête Div. Saint-Faustin
- Groupe Lebel 2004 inc.
- Groupe Lignarex inc.
- Groupe NBG inc.
- Hamel (Clermond) Itée
- Industrie de Bois Saint-Raymond limitée,  
Les (Scierie Dion & Fils)
- Industries John Lewis Itée – Rémabec
- Industries P.F. inc., Les
- Kébois
- Kruger inc.
- Lac-Saint-Jean inc., Scieries
- Lafontaine inc., Bois de sciage
- Lamco, Produits forestiers
- Landry et associés inc.

- Lauzon (Marcel) inc.
- LAUZON Planchers de bois exclusifs
- Lemelin inc., Les bois
- Louisiana Pacifique Can Itée
- Lulumco inc.
- Maibec inc.
- Maxi-Forêt (Div. Gestion S. Crête inc.)
- Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- Moisan (Éloi) inc.
- Norbord inc.
- P.S.E. inc., Scierie
- Papiers White Birch
- Petit Paris inc., Produits forestiers
- Poirier (Rosario) inc.
- Primewood Lumber Inc.
- Pro-Bois André Rousseau inc.
- Produits Forestiers Arbec Inc.
- Produits Forestiers M.E.S. inc., Les
- Produits Forestiers Mauricie
- Produits forestiers Résolu
- Produits Forestiers Temrex, s.e.c.
- Prolam
- Robotages L'Islet Nord
- Sartigan inc., Usine
- Scierie Martel
- Scierie St-Michel inc.
- Séchoir à bois Normandie
- Services Boismax, inc.
- SM RochFort inc.
- St-Elzéar inc., Scierie
- Tafisa Canada
- Uniboard Canada inc.
- Vaillancourt & Chouinard Itée
- Vexco inc.
- West-Brome inc., Scierie

### Liste des membres associés du CIFQ

- 9095-2185 Québec inc.(Bois B & G)
- 9200-4746 Québec inc. (Torréfaction Plus) (BMT)
- 9224-5737 Québec inc. (A.G. Bois)
- 9279-8990 Québec inc. // Vente concept MB
- A.F.A. Forest Products Inc.
- Alexlyn inc., Bois
- Almassa international inc.
- Alsero Itée
- Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec
- Association des producteurs de copeaux du Québec inc.
- Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction
- Atelier Fabrication R.Y. Inc.
- Autolog gestion de la production inc.
- Banque Nationale du Canada

- Barrette Structural inc.
- Benoît & Dionne produits forestiers Itée
- BFL Canada Risques et Assurances inc.
- Bid Group Technologies Ltd.
- Blanchet Multi-Concept
- BMR inc., Groupe
- Bois Aisé de Montréal inc.
- Bois d'œuvre Beaudoin Gauthier inc., Les
- Bois et Solutions marketing SPEC inc.
- Bois Laurentien, Les
- Bonsaï inc., Bois
- Boscus Canada inc.
- Carbotech International
- Caux & Frères
- CÉGEP de Saint-Félicien
- CÉGEP de Sainte-Foy
- Centrap inc.
- Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier
- CERFO
- Chapais Énergie, Société en commandite
- CIMDAT (3700763 Canada inc.)
- Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
- Côté et Bernier, Bois
- Couture et Turcotte inc.
- Daniel Cayouette
- Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.
- Dendrotik inc.
- Dentons Canada
- Desfor consultants forestiers, Groupe
- Desjardins Capital de risque
- Développement économique Canada
- DGR inc., Consultants forestiers
- Distributions B. M. B. (1985) sec.
- DK-SPEC Inc.
- DMM inc., Produits forestiers
- EBI Electric
- École de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay
- Effecto inc.
- Équipement SMS inc.
- Équipements BoiFor inc.
- Érablières des Alléghanys
- Ernst & Young, s. r. l.
- Fabrication P.F.L.
- Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
- Fédération québécoise des coopératives forestières
- Fonds de solidarité FTQ
- Formation Lean Expert Inc.
- Fournitures Funéraires Victoriaville
- Gilbert inc., Les produits
- Groupe Filgo-Sonic
- Groupe Lebel – Cacouna (BMT)
- Groupe MYD
- Horisol
- HUB International Québec Itée

- Hydro-Québec
- IDEA Contrôle inc.
- Iggesund Canada inc. (Andritz)
- Indifor inc., Bois
- Industries Fournier inc.
- Industries Machinex
- Inno-centre
- Inotech fabrication Normandin inc.
- Interco inc., Les entreprises
- Investissement Québec
- Jacques Laferte Ltée
- Joroval inc.
- KSH Solutions inc.
- L. C. N. inc.
- Laurentide inc., Bois
- Lauzé inc., Scierie
- LBC Capital
- Lecours Lumber Co. Limited
- Liebherr Canada Itée
- M. G. inc., Bois traités
- Machinage Piché inc.
- Machinerie Lico inc.
- Mailhot palettes inc.
- Manubois
- Manufacturiers et exportateurs du Québec
- Martek (1992) inc., Les bois
- Matte inc., Les scieries
- MBI Produits de Forage Inc.
- McNeil inc., Groupe
- Menuiserie d'East Angus inc.
- Menuiserie Gérard Faucher inc.
- Nicholson Manufacturing Ltd
- Novilco Inc
- Oxygène Dolbeau inc.
- Palco inc.
- Palettes B.B. inc.
- Palettes Beauceronnes, Les
- Palettes C.M.P. inc.
- Palettes Express inc.
- Palettes Grandmont inc.
- Palettes M.C. inc.
- Palettes Perron inc.
- Palettes ressources inc.
- PG SCF
- Phil Électronique
- Planchers des Appalaches Ltée
- Planchers Mercier Inc.
- Plante (L.H.) & fils inc.
- Plastiques G Plus inc.
- Portbec Itée, Produits forestiers
- Prelco inc. (div. Mtl)
- Prelco inc. (div. RdL)
- Preverco inc.
- Raymond Chabot Grant Thornton
- René Matériaux Composites Itée
- RONA inc.

- Samuel, Groupe des Systèmes d'Emballage
- Savoie inc., Groupe
- Sawquip
- Séchoir MEC (Kiln Dryer)
- SEREX
- Signode Canada inc.
- Société de cogénération de Saint-Félicien
- Société de Financement d'Équipement Wells Fargo
- Soleno
- Solifor inc., Gestion
- St-Armand inc., Produits forestiers
- STAGEM, Division d'entreprise d'insertion inc.
- Stella-Jones/Delson
- SUEZ Water Technologies & Solutions
- T. L. B. inc., Produits forestiers
- Tanguay, Les machineries
- Torrexpert/836 4346 Canada inc. (BMT)
- Transformateurs Delta inc.
- Transport M. Charette
- Ushkuai, Les entreprises
- USNR/Kockums Cancar Co.
- VAB Solutions Inc.
- Vic Mobilier de magasins inc.
- Vicwest
- Wajax systèmes de puissance
- Wellons Canada

### Liste des membres PPPC

- Cascades inc.
- Fortress Global Enterprises Inc.
- Kruger inc.
- Louisiana Pacifique Can Itée
- Norbord inc.
- Papiers White Birch
- Produits Forestiers Arbec inc.
- Produits forestiers Résolu
- Tafisa Canada
- Uniboard Canada inc.



1175, avenue Lavigerie  
Bureau 200  
Québec (Québec) G1V 4P1  
[cifq.qc.ca](http://cifq.qc.ca)